

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

DIX-NEUVIÈME SESSION

Documents officiels



1300^e
SÉANCE PLÉNIÈRE

Vendredi 11 décembre 1964,
à 15 h 30

NEW YORK

SOMMAIRE

	Pages
<i>Point 9 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Discussion générale (suite)</i>	
<i>Intervention du représentant de la Libye. . .</i>	1
<i>Intervention du représentant de Costa Rica. . .</i>	1
<i>Intervention du représentant du Nicaragua . . .</i>	2
<i>Intervention du représentant du Panama. . .</i>	2
<i>Intervention du représentant du Venezuela . . .</i>	3
<i>Intervention du représentant de la Colombie . . .</i>	3
<i>Intervention du représentant des Etats-Unis d'Amérique</i>	4
<i>Intervention du représentant de Cuba.</i>	5
<i>Discours de M. Bista (Népal)</i>	10
<i>Discours de M. Subandrio (Indonésie).</i>	14
<i>Discours de M. Grimes (Libéria)</i>	19
<i>Interventions du représentant de l'Espagne.</i>	25
<i>Intervention du représentant du Ghana</i>	25

Président: M. Alex QUAISON-SACKEY
(Ghana).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

1. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je donnerai maintenant la parole aux représentants qui ont manifesté le désir d'exercer leur droit de réponse.
2. M. MAZIGH (Libye) [traduit de l'anglais]: Je serai très bref. Je voudrais tirer au clair l'allusion que le représentant d'Israël a faite à mon pays le 9 décembre, au cours de la discussion générale [1296^e séance]. Je m'en tiendrai à ce qu'il a dit au sujet de la Libye et je réserve le droit de ma délégation de revenir sur ce sujet en temps opportun.
3. Le représentant d'Israël a soutenu avoir émis le vote décisif, le 12 mai 1949, à l'appui de l'indépendance de la Libye et contre la prolongation de la tutelle coloniale. En réalité — comme le prouvent amplement aujourd'hui les documents de l'ONU —, Israël s'était abstenu de voter en cette occasion. L'indépendance de la Libye n'a été le cadeau d'aucune nation, et je voudrais rappeler que mon pays a obtenu son indépendance grâce à une lutte longue et acharnée sous la conduite de son roi, au cours de laquelle tous les Libyens ont subi des souffrances et des épreuves que seul l'amour de leur pays pouvait alléger. Ces efforts ont été couronnés de succès lorsque l'Organisation des Nations Unies a fait siennes les aspirations libyennes en reconnaissant à l'unanimité notre droit à la liberté.
4. Il est étrange, en vérité, d'entendre Israël se vanter de sa prétendue attitude à l'égard de la Libye,

alors que juste un an avant cette date il avait privé tout un peuple de sa patrie. Quoi qu'en ait dit M. Eban, les Palestiniens ont été obligés, par la force et le terrorisme, de quitter leur pays et ils demandent à notre organisation de leur faire justice, de leur permettre de retourner chez eux et d'exercer leur droit à l'autodétermination. Telle est la vérité brutale, que le représentant d'Israël ne peut ni dissimuler ni nier.

5. M. VOLIO (Costa Rica) [traduit de l'espagnol]: Dans l'exercice de mon droit de réponse — dont j'ai demandé ce matin à faire usage —, je tiens à relever deux aspects des observations que M. Guevara, représentant de Cuba, a formulées à la séance précédente à propos du Costa Rica.

6. M. Guevara a mentionné de prétendues activités militaires auxquelles des exilés cubains se livreraient dans mon pays, ainsi que les mesures récemment prises par l'OEA contre Cuba, avec l'appui de mon pays. Comme toujours, le Gouvernement cubain a tenté de nous jeter dans la confusion en donnant aux faits une interprétation fantaisiste.

7. Je tiens à nier catégoriquement l'existence au Costa Rica de camps d'entraînement de troupes cubaines ou de toute autre nationalité. Lorsque notre presse — presse libre et démocratique, bien différente, certes, de celle de Cuba — a commenté les rumeurs relatives à l'existence de ces camps, les journalistes ont demandé qu'il soit procédé à une enquête approfondie. Le gouvernement a fait cette enquête et les journalistes eux-mêmes n'ont cessé d'y participer. Les rumeurs se sont révélées sans fondement.

8. Le gouvernement a saisi cette occasion pour déclarer publiquement qu'il n'autoriserait jamais des activités de cette nature dans le pays. Cependant, cela ne veut pas dire que le Costa Rica ne demeure pas prêt à défendre sa souveraineté et son intégrité territoriale contre la subversion que prêche et pratique le Gouvernement cubain en vue d'exécuter son plan systématique d'exportation de la révolution marxiste-léniniste en Amérique latine.

9. Surtout depuis la crise d'octobre 1962 et depuis les agressions qu'a subies le Venezuela, nous avons recours à la juridiction interaméricaine pour nous défendre contre la subversion et les agressions venant de Cuba. Deux fois au cours des vingt dernières années, notre pays a demandé l'application de la juridiction interaméricaine pour l'aider à défendre sa souveraineté et son intégrité territoriale. Mais, comme le Costa Rica adhère à ce système non pour des raisons égoïstes mais en vertu des liens puissants de solidarité et de responsabilité qui le rattachent au reste du continent, il a également demandé l'appli-

cation des procédures prévues par la Charte de l'OEA et par d'autres pactes régionaux pour défendre l'intégrité territoriale et la souveraineté d'autres pays de l'Amérique latine.

10. Je citerai à cet égard le cas des agressions commises par Trujillo et par Castro contre la République du Venezuela. Je ne prends donc pas la parole ici en tant qu'accusé, pour me défendre, mais en tant qu'accusateur, pour dire à M. Guevara que mon pays continuera de monter la garde pour repousser les interventions systématiques dans les affaires intérieures des pays d'Amérique latine que le régime cubain recherche, en agissant pour le compte d'un impérialisme extra-continentale. Mon pays est également prêt à défendre le système interaméricain et à le renforcer pour en faire le garant de notre lutte contre tout impérialisme et l'instrument permettant de régir juridiquement les relations entre pays de l'Amérique latine.

11. M. ORTEGA URBINA (Nicaragua) [traduit de l'espagnol]: Monsieur le Président, je n'avais pas l'intention de prendre la parole aujourd'hui mais, puisque les circonstances m'y obligent, qu'il me soit permis, tout d'abord, d'adresser mes félicitations aux trois Etats Membres qui viennent d'entrer dans notre organisation mondiale, qui s'efforce constamment de maintenir la paix et de favoriser le progrès social de l'humanité. Ils sont les bienvenus parmi nous pour collaborer à cette tâche essentielle. Je tiens aussi à vous exprimer, Monsieur le Président, la satisfaction que votre élection inspire à mon gouvernement, qui vous souhaite plein succès dans l'accomplissement de vos importants travaux.

12. Je regrette profondément que le représentant de Cuba, ajoutant foi à des rumeurs, des bruits, des rapports confidentiels — qui, en l'occurrence, n'ont pas plus de valeur — et à des publications alarmistes, soit venu au sein de notre Assemblée s'efforcer d'associer mon pays et mon gouvernement à de prétendus mouvements qui projetteraient l'invasion de Cuba par des Cubains.

13. Ce n'est en rien la faute de mon gouvernement si des dizaines de milliers de compatriotes de Martí sont en exil. Ce n'est en rien sa faute si la voie suivie par le régime de M. Castro a conduit l'économie cubaine à la banqueroute. Mon gouvernement n'a rien à y voir si l'on parle chaque jour, dans les milieux cubains, pour maintenir l'illusion de la patrie cubaine, de la constitution de brigades d'invasion armées de revolvers et d'armes de petit calibre, qui devraient affronter une armée disposant, d'après ses propres chefs, des armes atomiques les plus modernes. Attribuer tout cela à mon gouvernement équivaut à le rendre responsable de ce que la politique internationale de Cuba s'écrit aujourd'hui en russe et se prononce en espagnol, avec l'accent argentin et non avec l'accent cubain bien connu.

14. Il n'existe pas au Nicaragua de camps d'entraînement militaire pour les patriotes cubains et il est facile de le prouver puisque la législation appliquée par mon gouvernement permet à quiconque d'entrer dans le territoire national, d'y circuler et d'en sortir en toute liberté. Si le régime de M. Castro demandait ou permettait qu'une commission internationale visite

ses installations de lancement de fusées atomiques, et recueille des renseignements sur leur nombre, leur nature et leurs objectifs, nous ne verrions aucun inconvénient à ce que la même commission s'assure ensuite que, comme je l'ai déjà dit, il n'existe pas dans mon pays de camps militaires de patriotes cubains.

15. M. BOYD (Panama) [traduit de l'espagnol]: En raison des remarques irritantes du Ministre de l'industrie de Cuba à l'égard du Panama, je me dois de présenter les observations suivantes.

16. La tragédie de la révolution cubaine réside dans le fait qu'on n'a pas su organiser ce grand mouvement en un régime conforme au droit américain. Le péché capital de ses dirigeants est la vanité excessive qui les aveugle et les empêche d'apprécier à leur juste valeur les exemples typiques de l'Amérique, comme la révolution mexicaine de 1910.

17. Des milliers d'Américains ont vu, avec un sentiment profond de frustration, ce mouvement révolutionnaire, qui allait être aussi nationaliste que les palmiers de l'île, se transformer en une petite agence de Moscou qui installe des fusées nucléaires sur son territoire et les en retire sur un simple ordre de M. Khrouchtchev.

18. Les dirigeants actuels de Cuba disent que les révolutions ne s'exportent pas; or, en avril 1959, Panama a vu son territoire envahi de mercenaires barbus qui — cela a été prouvé — venaient du port de Sagua. C'est pourquoi le Panama ne peut croire en la bonne foi du conseil que veut maintenant nous donner le représentant castriste.

19. Les problèmes que soulève l'occupation de la base de Guantánamo résultent d'un traité conclu au début du siècle entre Cuba et les Etats-Unis et connu sous le nom d'Amendement Platt. C'est de la même époque que date le traité inique conclu entre Panama et les Etats-Unis pour la construction du Canal. Malgré leur esprit querelleur bien connu et les insolences que les barbus font chaque jour subir aux Américains, ils ne les ont pas encore, à ma connaissance, chassés de Guantánamo. Panama, pour sa part, espère, par la voie de négociations menées dans le cadre du droit international et sous les auspices du système régional interaméricain, réaliser promptement ses justes aspirations en ce qui concerne le Canal.

20. Le peuple et le gouvernement panaméens, inspirés par les sacrifices de leurs martyrs, travaillent sans relâche à la réalisation de ces objectifs. Panama croit en un monde moderne qui s'édifiera sur la base de la révolution pacifique et démocratique qui résultera du développement économique et social auquel aspirent nos peuples. Panama pratique la démocratie représentative et respecte l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de toutes les nations.

21. Moi qui ai passé plusieurs années de ma jeunesse à Cuba et qui ressens plus peut-être que Che Guevara les souffrances et la douleur profondes qui ont affligé le peuple cubain, je voudrais terminer cette brève réponse à son intervention injustifiée dans les affaires de Panama en lui disant: Camarade, je n'ai pas besoin de toi pour me défendre.

22. M. IRIBARREN BORGES (Venezuela) [traduit de l'espagnol]: La délégation vénézuélienne tient à réfuter les affirmations du représentant du Gouvernement cubain, qui sont contraires à la vérité. Le Gouvernement et le peuple vénézuéliens ne peuvent accepter l'assertion mensongère du représentant de Cuba concernant une intervention étrangère dans les affaires internes de notre pays.

23. Tout aussi fausses sont ses infâmes accusations selon lesquelles des crimes de génocide seraient perpétrés au Venezuela. Il est, en outre, simplement absurde et intolérable que le représentant de Cuba prétende porter un jugement sur la souveraineté vénézuélienne, patrimoine exclusif du peuple vénézuélien, qui, en des assemblées dont le monde entier connaît la légitimité, s'est donné un gouvernement démocratique. Le peuple vénézuélien parle librement par la voix de ses représentants légitimes, sans crainte, sous la protection des garanties constitutionnelles et dans le plein exercice des droits de l'homme.

24. La paix dans les Caraïbes, que semble désirer le représentant de Cuba, ne pourra se réaliser que lorsque son gouvernement cessera ses provocations continuelles et son intervention persistante dans les affaires internes des autres pays. Ceux qui vont à l'encontre de la coexistence pacifique, dont le représentant de Cuba a tant parlé, sont précisément les pays qui, comme le sien, prétendent, de l'extérieur, contrarier la volonté de la majorité dans les pays qui, comme le Venezuela, ont librement choisi un régime libre et démocratique et ont exprimé leur opposition aux systèmes totalitaires et dictatoriaux.

25. Je me demande quelle conception a le Gouvernement cubain du respect de l'intégrité territoriale des autres pays, de la coexistence pacifique entre pays dont les régimes diffèrent et de la cessation des activités agressives, dont son représentant a parlé avec tant d'ardeur. A en juger par ses actes, il semble que le Gouvernement cubain soit seul à connaître le sens caché de ces notions et que leur interprétation relève de sa compétence exclusive.

26. Il semble, selon lui, en être de même en ce qui concerne la situation interne des autres pays. Les mesures de police prises dans un pays démocratique, conformément à la loi, et exposées au libre jugement de tous les organes de l'opinion semblent froisser la sensibilité extrême du Gouvernement cubain. Cependant, cette sensibilité ne paraît pas blessée par les mesures répressives, allant jusqu'au peloton d'exécution, que prend continuellement le Gouvernement cubain à l'égard de son propre peuple.

27. Le Venezuela n'a pas de désir plus fervent que de vivre en paix avec tous les autres pays, quelle que soit leur idéologie politique. Le Venezuela respecte la souveraineté de tous les autres pays mais exige en même temps que la sienne soit respectée et il est prêt à la défendre avec tous les moyens dont il dispose.

28. M. ZEA (Colombie) [traduit de l'espagnol]: Ma brève intervention n'aurait peut-être pas été nécessaire, car il me semble que les déclarations que vient d'entendre l'Assemblée ont montré, en ce qui concerne l'Amérique latine, à quel point le discours

prononcé ce matin par le représentant de Cuba était dépourvu de valeur en tant que témoignage historique. Je suis cependant monté à cette tribune, car il a fait deux assertions au sujet de mon pays qui sont évidemment inexactes. Bien que nous soyons accoutumés à ce que le régime cubain déforme la vérité, nous croyons devoir, par respect pour cette assemblée, faire ces rectifications.

29. Tout d'abord, le représentant de Cuba a dit, à propos de la Colombie, que la ville avait été occupée après les événements du 9 avril, donnant à entendre qu'il s'agissait de troupes étrangères et, plus précisément, de troupes des Etats-Unis. Ce n'est aucunement le cas.

30. Comme de nombreux représentants ne sont pas parfaitement au courant des événements qui se sont produits dans mon pays à ce moment, je dois expliquer que le 9 avril s'est produit un événement qui a profondément attristé toute l'Amérique latine. Un des grands dirigeants du continent, le Dr Jorge Eliécer Gaitán, a été assassiné ce jour-là. Le peuple en fureur a réagi violemment contre cet assassinat, dont on n'a pu encore établir précisément les motifs obscurs. Des pillages ont eu lieu dans la ville. A ce moment, la Neuvième Conférence panaméricaine était réunie à Bogota^{1/}. Les partis politiques imposèrent une trêve à leurs controverses dans le noble souci d'éviter que ne périssent les institutions. Le Parti libéral, dont le chef était précisément le Dr Jorge Eliécer Gaitán, a, dans un geste historique d'abnégation, offert son appui au gouvernement légitimement constitué. Et c'est exclusivement grâce aux forces de la Colombie, aux hommes qui servaient dans son armée régulière et dans sa police, que l'ordre a été rétabli. Tous les représentants du continent qui se trouvaient alors réunis à Bogota peuvent en témoigner et, s'étant trouvé là par hasard avant et pendant les événements, le chef du Gouvernement actuel de Cuba, M. Fidel Castro lui-même, peut lui aussi en témoigner. Nous, Colombiens, n'avons jamais eu de troupes étrangères sur notre territoire, à aucun moment de notre histoire, depuis notre indépendance.

31. C'est pourquoi la seconde assertion, selon laquelle les forces de libération ont été réprimées dans mon pays à l'aide de troupes et de matériel militaire des Etats-Unis, est non moins extravagante. Elle est tout aussi inexacte. Il n'y a pas en Colombie de troupes de libération, tout simplement parce qu'il n'y a pas d'oppression.

32. On peut adresser des critiques à mon gouvernement. Tous les gouvernements ont leurs défauts, mais nul ne pourrait reprocher à celui de mon pays de réprimer la liberté, de limiter la liberté de pensée, de fermer les tribunes publiques, d'étouffer la voix des hommes libres. Tous les citoyens peuvent exprimer leurs opinions et ils le font sans cesse et de façon assez acerbe comme c'est l'usage dans la politique colombienne. Ces critiques sont formulées tant à la radio que dans la presse écrite. De quoi ces troupes veulent-elles donc se libérer? Je peux assurer au représentant de Cuba que ses renseignements sont absolument erronés. En Colombie, comme je

^{1/} Neuvième Conférence internationale américaine, tenue à Bogota du 30 mars au 2 mai 1948.

viens de le dire, nous n'avons pas de forces étrangères de quelque nature qu'elles soient et je voudrais bien que le représentant de Cuba puisse en dire autant de son pays avec la même énergie et sans crainte d'être contredit.

33. Je tiens en terminant à mentionner l'Organisation des Etats américains, dont a parlé le représentant de Cuba. Il nous incombe ici de défendre les organismes régionaux. Nous devons non seulement les défendre, mais encourager leur création et faire en sorte qu'ils aient l'autorité nécessaire. Ces organismes sont ceux qui connaissent le plus intimement les problèmes internationaux et internes qui se posent dans chaque région et la Charte des Nations Unies les a pleinement reconnus.

34. J'ai la certitude que si Cuba s'était dès le début mise sous la protection de l'organisation régionale, au cours des débats et des différends qui l'ont opposée aux peuples américains, la situation internationale du continent serait aujourd'hui bien différente. Si Cuba était demeurée dans l'orbite de l'Organisation des Etats américains et n'avait pas offert d'en sortir volontairement pour se placer dans une autre orbite beaucoup plus éloignée, nous pourrions considérer ce régime comme un gouvernement frère, car nous avons toujours considéré le peuple cubain comme un peuple frère.

35. On peut être en désaccord avec quelques-unes des décisions prises par l'Organisation des Etats américains. Je ne crois pas que ce soit le moment de présenter une défense juridique de ses décisions, mais il n'en reste pas moins que nous nous inspirons, nous autres Sud-Américains, d'une grande tradition juridique, que nous respectons notre organisme régional et que, sans être toujours complètement d'accord avec les majorités qui peuvent s'y constituer à certains moments, nous lui restons attachés parce que nous estimons que la paix et la sécurité de notre continent se fondent principalement sur cet organisme régional.

36. M. STEVENSON (Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais]: C'est à regret que j'ai demandé, moi aussi, à exercer mon droit de réponse, droit que ma délégation, par tradition, exerce très rarement. Ce matin, cependant, non seulement les mobiles de mon pays mais aussi les faits fondamentaux qui ont été invoqués ont été tellement déformés et dénaturés que je ne puis laisser passer cela sans mot dire.

37. Le représentant de Cuba, qui a poursuivi en Amérique latine une longue carrière communiste et révolutionnaire, dont la dernière partie seulement a été consacrée à Cuba, a lancé un certain nombre d'accusations traditionnelles contre les Etats-Unis. Il a soutenu que Cuba était la victime d'attaques organisées aux Etats-Unis.

38. Nous ne soutenons ni ne tolérons des attaques brusquées, suivies de fuite, contre des navires de commerce cubains ou contre tout autre objectif à Cuba. Comme je l'ai souvent répété ici à l'ONU, nous prenons toutes les précautions pour que des raids ne soient pas lancés ou équipés à partir du territoire des Etats-Unis. Nous le faisons pour faire respecter nos lois et pour nous assurer qu'elles ne sont pas violées impunément. Mais cela ne veut pas dire que

le gouvernement et le peuple des Etats-Unis manquent de sympathie à l'égard des Cubains, à l'intérieur et à l'extérieur de cette île troublée, qui désirent voir leur pays libéré de la tyrannie. Nous partageons sans réserve leurs désirs et leurs aspirations.

39. Nous partageons aussi l'inquiétude de l'Organisation des Etats américains au sujet des activités subversives entreprises par Cuba en Amérique latine qu'ont mentionnées les représentants qui m'ont précédé à la tribune cet après-midi, et qui ont obligé cette Organisation à prendre des mesures défensives pour mettre fin à cette agression. Les membres de l'Assemblée se souviennent que Cuba importait, il y a seulement deux ans, des engins nucléaires dans l'hémisphère occidental, trompant ainsi délibérément mon pays et le monde.

40. Les survols dont M. Guevara s'est plaint remplacent les inspections sur place qui ont fait l'objet d'un accord entre les Etats-Unis et l'Union soviétique en octobre 1962, mais que M. Castro a refusé d'autoriser. C'est en s'assurant ainsi que les fusées ne seraient pas réintroduites à Cuba que l'on peut mettre fin à la crise. Les vols de surveillance ont été autorisés par la résolution adoptée le 23 octobre 1962 par l'Organisation des Etats américains, en vertu du Traité de Rio^{2/}.

41. Comme on l'a montré sans équivoque à maintes reprises, l'hémisphère occidental saura se protéger contre toute répétition de la tromperie de 1962, époque à laquelle Cuba a collaboré à l'installation d'engins nucléaires soviétiques qui menaçaient la sécurité de l'Amérique tout entière.

42. Le représentant de Cuba a aussi demandé — et cela n'est pas surprenant — la liquidation de la base navale américaine à Guantánamo. Cette base, établie depuis longtemps — comme M. Boyd, représentant de Panama l'a souligné — n'a jamais, jusqu'à l'avènement du présent régime, constitué un problème dans les relations américano-cubaines. Au contraire, son personnel a toujours maintenu d'excellentes relations de travail avec les fonctionnaires cubains et la population et a contribué dans une mesure appréciable au bien-être économique de la région où elle est située. Les Etats-Unis ne sont pas disposés à accepter la dénonciation unilatérale de leurs droits résultant d'un traité.

43. Le représentant de Cuba a également attaqué le peuple de Porto Rico et son association avec mon pays. Il semble ironique que le représentant d'une dictature totalitaire attaque le Commonwealth libre de Porto Rico. Le peuple porto-ricain a récemment organisé des élections pour se donner un nouveau gouverneur et une nouvelle assemblée législative. Les résultats de ces élections sont éloquents: les partisans du statut de Commonwealth ont obtenu une nette majorité, alors que les partisans de la séparation à l'égard des Etats-Unis n'ont reçu que moins de 3 p. 100 du total des voix. Le représentant de Cuba a parlé d'autodétermination. Il serait pertinent de demander pourquoi le peuple cubain ne s'est pas

^{2/} Traité interaméricain d'Assistance mutuelle et Acte final de la Conférence interaméricaine pour le maintien de la paix et de la sécurité du continent, signés à Rio de Janeiro le 2 septembre 1947.

vu accorder le même droit à l'autodétermination que le peuple porto-ricain.

44. Le porte-parole de Cuba a également cherché à excuser les échecs économiques de Cuba en les mettant sur le compte des mesures d'autodéfense économique prises par d'autres nations de l'hémisphère occidental. Mais je soutiens que les difficultés économiques de Cuba ne sont dues qu'à son propre gouvernement. Peu après s'être emparés du pouvoir, les chefs cubains, trahissant leurs promesses de liberté et de justice, ont commencé à détruire les structures politiques et économiques. Mais ils ont constaté, comme bien d'autres au cours de l'histoire, qu'il est infiniment plus facile de détruire que de construire.

45. La mauvaise gestion et les excès doctrinaires ont entraîné une baisse continue de la productivité. Les actions collectives et individuelles des gouvernements de l'hémisphère occidental visant à restreindre le commerce avec Cuba sont des mesures défensives prises pour répondre à l'encouragement continu, de la part de Cuba, de la subversion et de la violence ailleurs dans cet hémisphère. Un but principal de cette ingérence dans les affaires intérieures d'autres pays est de réduire à néant les efforts de coopération des membres de l'Organisation des Etats américains, concrétisés dans l'Alliance pour le progrès qui doit aboutir à une transformation économique et sociale de grande portée en Amérique latine. Pour sauver ce mouvement de la réforme démocratique, que le régime communiste de La Havane ne peut tolérer, les nations de l'hémisphère ont été obligées de prendre des mesures, y compris des mesures économiques, pour amoindrir et annuler les effets de l'intervention et de l'agression perpétrées par Cuba.

46. Le représentant de Cuba a même déclaré que mon gouvernement interdisait l'exportation de médicaments à Cuba. Cette allégation, comme les autres, est dénuée de tout fondement. Nous adhérons strictement à la décision du 26 juillet 1964 de l'OEA^{3/}, qui a exempté des mesures économiques appliquées au régime de Castro les produits alimentaires, les médicaments et les fournitures médicales envoyés à des fins humanitaires.

47. La vérité est que le Gouvernement cubain est en litige non seulement avec les Etats-Unis mais avec tous les pays de l'hémisphère occidental, dont quatre représentants ont déjà pris la parole ici cet après-midi.

48. Tous les gouvernements américains et non seulement celui des Etats-Unis ont décidé que le régime imposé à Cuba par le nouveau gouvernement révolutionnaire de M. Castro était incompatible avec les principes et les objectifs du système interaméricain. Tous les gouvernements américains et non seulement celui des Etats-Unis ont autorisé l'adoption des mesures nécessaires pour s'assurer que les fusées et les autres armes fournies par les Soviétiques, qui menaçaient sérieusement la paix et la sécurité de l'hémisphère, seraient retirées de Cuba. Plus des deux tiers des gouvernements américains, et non seulement

celui des Etats-Unis, ont condamné le Gouvernement cubain pour son agression et son intervention au Venezuela en juillet dernier.

49. Les décisions prises dans le cadre du système interaméricain montrent bien que le Gouvernement cubain devra profondément changer sa politique et ses façons d'agir avant qu'on ne puisse prendre tant soit peu au sérieux de vagues offres faites par les dirigeants cubains de négocier sur les différends.

50. En juillet dernier, le président des Etats-Unis, interrogé sur ces offres, a déclaré:

"Je m'intéresse bien plus aux actes qu'aux paroles du régime castriste et je guetterai toute action qui, à mes yeux, servira au mieux les intérêts du peuple cubain et de tous les peuples du monde."

51. Je pense que tout l'hémisphère occidental attend ces actes; quant aux mots, ils ont en grande partie perdu leur sens.

52. M. GUEVARA (Cuba) [traduit de l'espagnol]: Je m'excuse de venir occuper cette tribune une deuxième fois, mais je voudrais faire usage de mon droit de réponse. C'est ce qui s'appelle faire une contre-réplique, et, bien que nous n'y tenions pas particulièrement, nous pourrions continuer à l'infini de contre-réplique en contre-réplique. Nous reprendrons l'une après l'autre les critiques que l'intervention de Cuba a suscitées et nous y répondrons dans le même esprit.

53. Je vais d'abord répondre au représentant du Costa Rica, qui déplore que Cuba se soit laissé influencer par certains renseignements fallacieux diffusés par une presse à sensation. Il a dit que son gouvernement avait immédiatement pris des mesures pour exercer un contrôle lorsque la presse libre du Costa Rica, bien différente de la presse asservie de Cuba, se livrait à des accusations.

54. Peut-être le représentant du Costa Rica a-t-il raison. Nous ne pouvons pas faire de déclarations catégoriques en nous fondant uniquement sur les reportages que la presse impérialiste, et en particulier celle des Etats-Unis, a plusieurs fois consacrés aux contre-révolutionnaires cubains. Mais Artime a bien été le chef de l'invasion manquée de la baie des Cochons — il l'a été pendant peu de temps, c'est-à-dire jusqu'au moment où il est arrivé sur les côtes cubaines et où l'expédition a subi ses premières pertes; il est alors revenu aux Etats-Unis. Dans l'intervalle, il a été cuisinier ou infirmier, comme, à les entendre une fois prisonniers, l'auraient été la plupart des membres de cette "héroïque" expédition libératrice. Artime, qui est redevenu chef, s'est indigné des accusations portées contre lui. De quoi l'avait-on accusé? De contrebande du whisky, qui, selon lui, n'existe pas dans leurs bases au Costa Rica et au Nicaragua, où l'on se contente d'entraîner des révolutionnaires pour la libération de Cuba. Ces déclarations ont été recueillies par des agences de presse et diffusées dans le monde entier.

55. Au Costa Rica, on en a parlé à plusieurs reprises. Les patriotes costa-riens nous ont informés de l'existence de ces bases dans la zone de Tortugueros et dans les régions voisines, et le Gouvernement du Costa

^{3/} Adoptée à la Neuvième Réunion de consultation des ministres des relations extérieures des Etats américains, tenue du 21 au 26 juillet 1964 à Washington (D.C.).

Rica doit bien savoir si c'est vrai ou non. D'autre part, nous sommes absolument certains de la véracité de ces informations; nous sommes également persuadés que M. Artime a eu le temps, malgré ses multiples occupations révolutionnaires, de se livrer à la contrebande du whisky; c'est là une chose normale pour ce genre de libérateur que le Gouvernement costa-ricien protège à demi.

56. Nous déclarons une fois de plus que les révolutions ne s'exportent pas. Elles naissent dans le cœur des peuples. Ce sont les gouvernements qui engendrent les révolutions par l'exploitation qu'ils font subir à leurs peuples, comme c'est le cas au Costa Rica, au Nicaragua, au Panama ou au Venezuela. Lorsque la révolution est déclenchée, il arrive qu'on puisse aider les mouvements de libération, mais c'est surtout un appui moral que l'on peut leur apporter. En réalité, les révolutions ne peuvent pas s'exporter. Ce n'est pas pour nous justifier que nous faisons cette affirmation devant cette assemblée, mais tout simplement parce qu'il s'agit d'un fait scientifique reconnu depuis des années; nous aurions tort de vouloir exporter la révolution, surtout au Costa Rica, dont le régime actuel, s'il n'a aucun rapport avec le nôtre, n'est néanmoins pas de ceux qui se distinguent par une oppression directe et générale du peuple.

57. Pour ce qui est du Nicaragua, je voudrais dire à son représentant que, si je n'ai pas très bien saisi tous ses arguments en ce qui concerne les différents accents — je crois qu'il a mentionné Cuba, l'Argentine et peut-être aussi l'Union soviétique —, j'espère qu'il n'a pas relevé d'intonation yankee dans mon discours, car c'est cela qui serait dangereux. J'ai bien pu, il est vrai, parler par moment avec un accent argentin; je suis né en Argentine et ce n'est un secret pour personne. Je suis Cubain, mais je suis aussi Argentin et, n'en déplaise aux illustres gouvernements latino-américains, je me sens appartenir autant sinon plus que lui à toute l'Amérique latine et chacun de ses pays est aussi ma patrie. S'il le faut, je serai prêt à faire le sacrifice de ma vie pour la libération de n'importe lequel de ces pays, sans rien demander à personne, sans rien exiger et sans exploiter quiconque. Et cet état d'esprit n'est pas seulement le mien, au moment où je viens comme représentant devant cette assemblée; il est partagé par le peuple cubain tout entier; le peuple cubain vibre chaque fois que se commet une injustice, non seulement en Amérique, mais dans le monde entier. Nous pouvons répéter les belles paroles, que nous avons tant de fois citées, de notre grand révolutionnaire Marti: "Tout homme digne de ce nom doit sentir sur sa joue le soufflet donné à un autre." Tel est le sentiment du peuple cubain.

58. Si le représentant du Nicaragua veut apporter une petite modification à la carte de son pays ou aller inspecter lui-même des régions d'accès difficile, il peut se rendre non seulement à Puerto Cabezas, où a été préparée en grande partie — il ne le niera pas — l'expédition de Playa Girón, mais aussi à Bluefields et à Monkey Point, qui, j'estime, devrait s'appeler "Punta Mono" (Pointe du singe), car je ne sais à quel curieux accident historique elle doit son nom anglais, alors qu'elle se trouve située au Nicaragua. Là, il pourra rencontrer certains contre-révolutionnaires

cubains ou révolutionnaires, si les représentants du Nicaragua préfèrent ce terme. Il y en a de tout acabit. On y trouve aussi pas mal de whisky, dont je ne sais pas s'il est entré en contrebande ou s'il a été directement importé. Mais une chose est certaine: nous savons que ces bases existent. Bien entendu, nous n'allons pas exiger que l'Organisation des Etats américains fasse une enquête à ce sujet. Nous connaissons assez la cécité sélective de l'Organisation des Etats américains pour savoir que lui demander chose pareille serait absurde.

59. Nous aurions, dit-on, admis qu'il y a chez nous des armes atomiques. Le représentant du Nicaragua a fait une petite erreur: il n'y en a pas. Nous avons simplement défendu notre droit de posséder des armes que nous pourrions obtenir pour assurer notre défense, et nous n'avons reconnu à aucun pays le droit de décider de quel type d'armes nous voulions être dotés.

60. Le représentant du Panama, qui a eu la gentillesse de m'appeler "Che" comme le fait le peuple cubain, a commencé par parler de la révolution mexicaine. La délégation cubaine a parlé de l'attaque lancée par les Américains contre le peuple panaméen et la délégation du Panama a parlé de la révolution mexicaine. Elle a continué sur ce ton sans souffler mot du massacre qui a motivé la rupture des relations diplomatiques entre Panama et les Etats-Unis d'Amérique. Dans le langage de la politique de soumission, cela s'appelle faire preuve de tactique; mais dans le langage révolutionnaire, on appelle cela bel et bien de la servilité. Le représentant du Panama s'est référé à l'invasion de 1959. Un groupe d'aventuriers dirigés par un personnage barbu habitué des cafés, qui n'avait jamais été dans la Sierra Maestra et se trouve maintenant à Miami, ou dans une base quelconque, a réussi à enflammer quelques jeunes gens pour cette expédition et à l'organiser. Des fonctionnaires cubains ont travaillé conjointement avec le Gouvernement panaméen à la liquidation de ce groupe. Il est vrai que ces aventuriers sont partis de ports cubains et que les négociations engagées à ce sujet ont été amicales.

61. De toutes les interventions qui ont été dirigées contre la délégation cubaine, la plus inexcusable me semble être celle de la délégation panaméenne. Nous n'avons pas eu non plus la moindre intention d'offenser cette délégation ou son gouvernement. Et nous n'avons pas eu non plus la moindre intention de défendre le Gouvernement panaméen. Nous voulons défendre le peuple panaméen devant les Nations Unies parce que son gouvernement n'a pas le courage ni la dignité de présenter les choses sous leur vrai nom. Nous n'avons pas voulu offenser le Gouvernement panaméen; mais nous n'avons pas voulu davantage le défendre. C'est au peuple du Panama, peuple frère du nôtre, que va notre sympathie, et c'est lui que nous essayons de protéger en dénonçant son gouvernement.

62. Au nombre des affirmations du représentant du Panama, il s'en trouve une qui est très intéressante. Malgré toutes les forfanteries de Cuba, a-t-il dit, il existe toujours une base américaine sur son territoire. Or, vous vous souviendrez que dans son intervention j'ai mentionné plus de 1 300 provocations de

toutes sortes, qui vont des petites agaceries jusqu'aux coups de feu. Nous avons expliqué que nous ne voulions pas céder devant ces provocations, car nous savions quelles en seraient les conséquences pour notre peuple. Nous avons soulevé le problème de la base de Guantánamo à toutes les conférences internationales et nous avons toujours revendiqué, pour le peuple cubain, le droit de récupérer cette base par des moyens pacifiques.

63. Nous n'avons jamais agi par bravade, Monsieur le représentant du Panama, car les hommes comme nous qui sont disposés à mourir et qui dirigent tout un peuple, lui aussi prêt à mourir pour défendre sa cause, n'ont pas besoin de lancer des défis. Ce n'est pas d'un défi qu'il s'agissait lorsque l'expédition de la Playa Girón a eu lieu; il ne s'agissait pas non plus d'un défi lors de la crise d'octobre au moment où le peuple tout entier se trouvait menacé par l'arme atomique que les Etats-Unis pointaient vers notre île. Notre peuple est descendu dans les tranchées et s'est rendu dans les usines pour accélérer la production. Nous n'avons pas fait un seul pas en arrière et nul ne s'est plaint; des milliers et des milliers d'hommes, qui n'appartenaient pas à notre milice, s'y sont joints volontairement au moment où l'impérialisme de l'Amérique du Nord menaçait de lancer sur Cuba toutes sortes d'engins atomiques. Voilà ce qu'est notre pays. Un pays comme celui-là, dont les dirigeants et dont le peuple — je puis le dire la tête haute — ne craignent nullement la mort et savent très bien quelle responsabilité s'attache à leurs actes, ne lance jamais de défi. Il lutte jusqu'à la mort si c'est nécessaire, Monsieur le représentant du Panama, et il continuera à le faire aux côtés de son gouvernement.

64. Le représentant de la Colombie — et je dois changer de ton, car ce dernier a utilisé un ton plus modéré — nous a dit que notre discours renfermait deux affirmations inexactes. La première portait sur l'invasion yankee de 1948 après l'assassinat de Jorge Eliécer Gaitán, et, à en juger d'après le ton de la voix du représentant de la Colombie, il semble qu'il ait profondément déploré cette mort.

65. Dans notre déclaration, nous nous sommes référés à une intervention antérieure que le représentant de la Colombie a peut-être oubliée: il s'agissait de l'intervention faite par les Etats-Unis pour isoler Panama. Le représentant de la Colombie indiquait ensuite qu'il n'y avait pas de forces de libération en Colombie, parce qu'il n'y avait rien à libérer. En Colombie, où l'on parle très naturellement de démocratie représentative, alors qu'il n'existe que deux partis politiques qui se partagent le pouvoir à égalité depuis des années selon des principes démocratiques d'un genre assez particulier, l'oligarchie a réussi à créer dans le pays une des démocraties les plus extraordinaires. Cette démocratie se partage entre les libéraux et les conservateurs, entre les conservateurs et les libéraux: quatre ans pour les libéraux et quatre ans pour les conservateurs. Aucun changement ne se produit jamais. Et voilà la démocratie représentative que défend, probablement avec beaucoup d'enthousiasme, le représentant de la Colombie, dans un pays où, à ce que l'on dit, il y a eu de 200 000 à 300 000 morts à la suite de la guerre civile qui a fait rage à la

mort de Gaitán! Cependant, on prétend qu'il n'y a rien à libérer dans ce pays. Il n'y a sans doute rien à venger non plus; il semble qu'il n'y ait pas eu de milliers de morts et que l'armée n'ait pas massacré le peuple; n'est-ce pas cependant cette même armée qui, en 1949, a attaqué le peuple et se trouve aujourd'hui encore dans le pays? Peut-être ses chefs sont-ils différents, peut-être obéit-elle aujourd'hui à une classe autre que celle qui s'est attaquée au peuple pendant quatre ans au cours d'une lutte acharnée et qui depuis continue de l'attaquer par intermittence. Et le représentant de la Colombie nous dit qu'il n'y a rien à libérer! Ne se souvient-il pas qu'il y a à Marquetalia des forces que les journaux colombiens eux-mêmes appellent "la République indépendante de Marquetalia"? On désigne les dirigeants de ces forces par un sobriquet tendant à les faire passer pour de vulgaires bandits. Le représentant de la Colombie ignore-t-il qu'une vaste opération a été menée contre ces forces par 16 000 hommes de l'armée colombienne, assistés de conseillers et d'officiers américains disposant d'hélicoptères et des armes les plus diverses, et peut-être même, mais je n'en suis pas certain, d'avions appartenant aux forces aériennes américaines?

66. Le représentant de la Colombie paraît être mal informé, soit parce qu'il est éloigné de son pays, soit parce que sa mémoire est défaillante. Par ailleurs, le représentant de la Colombie a dit ouvertement que si Cuba était restée dans l'orbite de l'Organisation des Etats américains la situation serait très différente. Que veut-il dire par là? Nous ne savons pas ce qu'il entend par le mot "orbite". Mais nous savons que ce sont des satellites qui sont placés sur des orbites et, comme Cuba n'est pas un satellite, nous ne sommes placés dans l'orbite de personne. Nous sommes en dehors de toute orbite. Bien entendu, si nous étions dans l'orbite des Etats américains, nous aurions prononcé un discours beaucoup moins discordant, dans un espagnol beaucoup plus élégant, beaucoup plus riche en adjectifs, et nous aurions parlé des beautés du système interaméricain et déclaré que nous appuyons fermement et énergiquement le monde libre dirigé par le centre de cette orbite que vous connaissez tous et que je n'ai pas besoin de nommer.

67. Le représentant du Venezuela a lui aussi parlé sur un ton modéré bien que catégorique. Il a dit que les accusations de génocide portées contre son pays étaient une infamie et que, en vérité, il était incroyable que le Gouvernement cubain se préoccupât des problèmes du Venezuela; toutefois, il ne pensait pas qu'une telle oppression pût exister dans son pays; or, nous devons répéter devant cette Assemblée une vérité fort connue, et que nous avons d'ailleurs toujours proclamée dans le monde, oui! nous avons procédé à des exécutions, et nous continuerons à le faire tant que cela sera nécessaire. La lutte que nous menons est une lutte à mort. Nous savons quels seraient les résultats d'une bataille perdue et il faut que les "gusanos" le sachent aussi. C'est l'impérialisme de l'Amérique du Nord qui nous impose ces conditions. Mais, s'il y a eu des exécutions, nous n'avons pas commis d'assassinats, comme en commet aujourd'hui la police secrète du Venezuela, qui, si je suis bien informé, porte le nom de "Digepol". Cette police a commis toute une série d'actes barbares, des exécutions

tions, des assassinats, et a fait ensuite disparaître les cadavres; des étudiants, notamment, ont été parmi ses victimes.

68. La presse libre du Venezuela a été interdite à plusieurs reprises pour avoir donné des informations sur ces incidents. Les avions militaires vénézuéliens bombardent, avec l'aide des Yankees, de vastes régions rurales et tuent des agriculteurs, tandis que ne cesse de s'intensifier la rébellion populaire au Venezuela, dont nous verrons les résultats d'ici peu.

69. Le représentant du Venezuela est plein d'indignation. Je me souviens aussi de l'indignation qu'a manifestée le représentant du Venezuela lorsque la délégation cubaine à Punta del Este a donné lecture des rapports secrets que des porte-parole des Etats-Unis d'Amérique tenaient à nous faire parvenir, indirectement bien entendu. Nous avons pu, alors, lire devant l'Assemblée de Punta del Este un compte rendu de ce que les représentants des Etats-Unis pensent du Gouvernement vénézuélien. Il y avait des détails extrêmement intéressants, comme cette prédiction, par exemple, et je m'excuse de ne pouvoir faire de citation exacte: "Ou bien ces gens changeront, ou bien ils finiront tous au poteau." Le poteau est le symbole par lequel on prétend définir la révolution cubaine.

70. Les membres de l'Ambassade des Etats-Unis prédisaient, dans des documents irréfutables, que tel était le destin de l'oligarchie vénézuélienne si celle-ci ne changeait pas de méthode; et on l'accusait de vol et de toute une série d'autres méfaits de cette nature.

71. La délégation vénézuélienne s'est montrée profondément indignée, non pas contre les Etats-Unis, bien sûr, mais contre la délégation cubaine qui n'avait fait que donner lecture des rapports indiquant l'opinion que les Etats-Unis avaient du Gouvernement et même du peuple vénézuéliens. Tout cela n'a eu d'autre suite que la mutation de M. Moscoso qui avait aimablement transmis par des voies indirectes les documents en question.

72. Si nous rappelons ces incidents au représentant du Venezuela, c'est pour lui dire que les révolutions ne s'exportent pas. Tout comme les autres révolutions, la révolution vénézuélienne se fera en temps opportun, et ceux qui ne disposeront pas d'un avion prêt à les emmener à Miami ou ailleurs, comme ce fut le cas pour certains à Cuba, devront s'accommoder des décisions du peuple vénézuélien. Que l'on ne vienne pas accuser d'autres peuples et d'autres gouvernements de ce qui pourra se passer là-bas. Je suggère au représentant du Venezuela, au cas où cela l'intéresserait, de lire quelques articles très intéressants publiés dans la presse de son pays par certains des éléments les plus intelligents du COPEI sur la manière dont on mène une guérilla ainsi que sur la façon dont on la combat. Il verra que ce n'est pas en utilisant des bombes et en assassinant que l'on combat un peuple en armes. Cette tactique ne fait au contraire que rendre plus vive la foi révolutionnaire des peuples. Nous en avons fait l'expérience. Peut-être ne devrions-nous pas faire à un ennemi déclaré la faveur de lui indiquer quelle

stratégie employer contre la guérilla, mais nous savons que son aveuglement est tel qu'il n'ira pas jusqu'à suivre nos conseils.

73. Il me reste maintenant à répondre à M. Stevenson. Il n'est malheureusement pas présent ici, et nous comprenons parfaitement pourquoi. Nous avons entendu une fois de plus les nobles déclarations de M. Stevenson, bien dignes d'un intellectuel de son rang. Des déclarations semblables, tout aussi catégoriques, avaient déjà été faites à la Première Commission le 15 avril 1961 [1149^e séance], précisément le jour où des avions pirates des Etats-Unis, portant les couleurs cubaines, avaient décollé de Puerto Cabezas, au Nicaragua, ou peut-être des côtes du Guatemala, cela n'a pas été bien précisé, et ont bombardé les aérodromes cubains et pratiquement anéanti notre force aérienne. Une fois leur mission remplie, les avions ont atterri aux Etats-Unis. M. Stevenson a répondu à nos accusations d'une manière très intéressante.

74. Je m'excuse de la longueur de mon intervention, mais je crois qu'il vaut la peine de rappeler une fois de plus les nobles phrases d'un intellectuel aussi distingué que M. Stevenson, phrases prononcées quatre ou cinq jours seulement avant que M. Kennedy ne déclare tranquillement au monde entier qu'il acceptait toute la responsabilité des événements qui s'étaient produits à Cuba. Nous voulons simplement rappeler cette déclaration, mais, étant donné le peu de temps dont nous disposons, nous n'avons pu réunir les procès-verbaux de toutes les séances. Voici cependant quelques phrases qui ont été prononcées à la Première Commission [1149^e séance]:

"Les accusations formulées à l'encontre des Etats-Unis par le représentant de Cuba, à propos des bombardements qui, selon les informations dont il dispose, ont été effectués contre les aérodromes de La Havane et de Santiago et contre le quartier général de la force aérienne cubaine de San Antonio de los Baños, sont absolument dénuées de fondement; et Monsieur Stevenson les rejette catégoriquement. Comme l'a déclaré le Président des Etats-Unis, les forces armées des Etats-Unis n'interviendront en aucune circonstance à Cuba et les Etats-Unis feront tout ce qui est en leur pouvoir pour qu'aucun Nord-Américain ne prenne part à une action quelconque dirigée contre Cuba."

Or, un an plus tard à peine, nous avons eu l'amabilité de lui renvoyer le corps d'un pilote tombé en terre cubaine, non pas celui du commandant Anderson, mais celui d'un autre pilote.

"Quant aux événements qui, prétendument, se sont passés ce matin et hier, les Etats-Unis examineront les demandes d'asile politique, conformément à leur pratique habituelle."

Les Etats-Unis étaient donc prêts à offrir un asile aux personnes qu'ils avaient eux-mêmes envoyées.

"Ceux qui croient en la liberté et qui demandent asile contre la tyrannie et l'oppression recevront toujours un accueil bienveillant de la part du gouvernement et du peuple des Etats-Unis."

C'est dans ces termes que M. Stevenson a poursuivi sa longue déclaration.

75. Deux jours plus tard débarquait à Playa Girón la brigade 2506 connue pour son héroïsme dans les annales de l'histoire, celles de l'histoire américaine bien entendu. Deux jours après, la brigade héroïque se rendait sans avoir perdu un seul homme et alors commença cette série d'événements dont quelques-uns d'entre vous ont entendu parler, de ces hommes portant l'uniforme des "gusanos" (rampants) de l'armée des Etats-Unis, se prétendant cuisiniers, brancardiers ou marins des navires de cette expédition.

76. C'est alors que le Président des Etats-Unis a fait un geste noble. Il n'a pas voulu prétendre continuer à jouer cette farce à laquelle personne ne croyait et il a dit très clairement qu'il prenait la responsabilité de tout ce qui s'était passé à Cuba. Il a, en effet, bien pris ses responsabilités; mais l'Organisation des Etats américains, elle, s'en est bien gardée et, pour autant que nous nous en souvenons, elle n'a rien exigé de semblable. C'était une responsabilité prise devant l'histoire, et devant l'histoire des Etats-Unis, parce que l'Organisation des Etats américains était dans l'orbite. Elle n'avait pas le temps de s'occuper de tout cela.

77. Je remercie M. Stevenson de s'être référé à mon long passé de communiste et de révolutionnaire qui a trouvé son apogée à Cuba. Comme toujours, les agences de l'Amérique du Nord, non seulement les agences de presse mais aussi celles d'espionnage, confondent tout. Mon passé de révolutionnaire est très bref et il commence en réalité au "Grammar" et se poursuit depuis cette date.

78. Je n'appartenais pas au parti communiste avant de me trouver à Cuba et d'avoir pu proclamer devant cette assemblée la théorie du marxisme-léninisme dont s'inspire pour son action la révolution cubaine. Ce qui est important, ce ne sont pas les allusions personnelles; c'est qu'une fois de plus M. Stevenson veut prouver qu'aucune loi n'a été violée, que les avions et les navires ne sont pas partis des Etats-Unis, que les attaques surprises ne proviennent de nulle part. M. Stevenson emploie le même ton, le même accent, fait preuve de la même sûreté qu'en 1961 lorsqu'il déclarait catégoriquement que c'était des avions cubains qui avaient survolé le territoire cubain, que ces avions étaient entre les mains de ceux qu'il qualifiait d'exilés politiques; mais peu après on devait démentir ses paroles. Je m'explique, bien entendu, que, dans ces conditions, M. Stevenson ait tenu à ne pas être présent aujourd'hui.

79. Les Etats-Unis prétendent qu'ils ont le droit d'effectuer des vols de reconnaissance parce que l'Organisation des Etats américains les y a autorisés. A quel titre l'Organisation des Etats américains peut-elle permettre des vols de reconnaissance au-dessus du territoire d'un pays? Quel rôle jouent ici les Nations Unies? A quoi sert l'Organisation des Nations Unies si notre destin est de rester dans l'orbite, comme l'a dit le représentant de la Colombie, de l'Organisation des Etats américains? C'est une question très grave et très importante et nous devons la poser à cette assemblée, car nous autres, petits pays, nous ne pouvons en aucune manière accepter qu'un grand pays ait le droit de violer notre espace aérien, et encore moins lorsqu'on déclare que ces actes se pratiquent avec l'accord de l'Organisation des Etats américains,

organisation qui nous a expulsés de son sein et avec laquelle nous n'avons plus aucun lien. Les affirmations du représentant des Etats-Unis sont extrêmement graves.

80. Je ne parlerai plus que de deux questions, car je n'ai pas l'intention d'abuser de la patience de l'Assemblée en répondant aux accusations dont nous sommes l'objet. Le représentant des Etats-Unis affirme que Cuba attribue au blocus son échec économique, alors que ce problème est dû en réalité à la mauvaise administration du Gouvernement cubain. Lorsque les premières lois nationalistes ont été promulguées à Cuba, les Etats-Unis ont commencé à prendre des mesures économiques répressives, telles que le refus d'acheter le contingent de sucre que nous vendions traditionnellement sur le marché nord-américain. De même, les Etats-Unis ont refusé de procéder au raffinage du pétrole que nous achetons à l'Union soviétique, comme c'est bien notre droit légitime.

81. Je n'énumérerai pas tous les actes d'agression économique commis par les Etats-Unis. Mais je dirai que, malgré ces actes d'agression, nous avons pu, avec l'aide fraternelle des pays socialistes et surtout celle de l'Union soviétique, surmonter les difficultés et continuer à aller de l'avant. Bien que nous dénoncions le blocus économique, il ne nous paralysera pas et, quoi qu'il arrive, nous continuerons devant cette assemblée ou devant toute autre assemblée à appeler les choses par leur nom et à qualifier les représentants des Etats-Unis de gendarmes de la répression.

82. Enfin, l'expédition de produits pharmaceutiques à destination de Cuba a été interdite. Si l'on estime que je ne dis pas la vérité, notre gouvernement pourra dans quelques mois faire une commande de produits pharmaceutiques aux Etats-Unis et il demandera par télégramme à M. Stevenson, télégramme que notre représentant lira devant le Comité compétent, de confirmer ou de démentir l'authenticité des accusations portées par Cuba. En tout cas, cet embargo sur les produits pharmaceutiques existe bien à l'heure actuelle. La dernière fois que nous avons voulu acheter des produits pharmaceutiques, qui ne sont pas fabriqués à Cuba et qui sont indispensables pour sauver des vies humaines, le Gouvernement des Etats-Unis est intervenu et a interdit aux laboratoires de nous adresser leurs produits.

83. Il y a quelque temps, le Président de la Bolivie disait, les larmes aux yeux, à nos représentants que les relations diplomatiques devaient être rompues entre son pays et Cuba parce que les Etats-Unis l'y obligeaient. C'est ainsi qu'ils ont éconduit nos représentants à La Paz. Je ne puis dire si cette assertion du Président de la Bolivie était exacte. Ce qui est certain, c'est que nous lui avons dit que cette transaction avec l'ennemi ne lui serait pas profitable parce qu'il était déjà condamné. Le Président de la Bolivie, avec lequel nous n'avons et nous n'avons aucun lien particulier, et avec le gouvernement duquel nous entretenons les relations qui s'imposent avec les autres pays de l'Amérique latine, a été déposé par un coup d'Etat militaire. La Bolivie est maintenant gouvernée par une junte.

84. Quoi qu'il en soit, il convient de rappeler à des hommes comme celui-ci, qui ne savent pas tomber avec dignité, ce que la mère du dernier roi de Grenade disait à son fils en larmes devant son royaume perdu: "Pleure comme une femme le royaume que tu n'as pas su défendre en homme."

85. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): Nous allons maintenant reprendre la discussion générale.

86. **M. BISTA** (Népal) [traduit de l'anglais]: Je voudrais tout d'abord vous transmettre le salut de mon souverain, Sa Majesté le Roi Mahendra, et ses vœux pour le succès de cette dix-neuvième session de l'Assemblée générale.

87. C'est aussi pour moi un honneur et un privilège de vous adresser, Monsieur le Président, au nom de la délégation népalaise, nos félicitations les plus sincères à l'occasion de votre élection par acclamation à la haute charge de Président de la dix-neuvième session de l'Assemblée générale. Votre élection est non seulement un hommage éloquent rendu à vos qualités personnelles et à votre pays, qui a montré la voie au mouvement d'indépendance de l'Afrique coloniale depuis 1950, mais également un hommage à l'émouvante résurrection du continent africain dont les fils valeureux ne le cèdent à personne dans leur dévouement à la cause de la paix et du progrès dans le monde. Il est inutile de dire que votre élection à la présidence est un motif de grande satisfaction et d'orgueil pour tous les Etats afro-asiatiques. Nous savons tous combien vous êtes au fait du travail des Nations Unies, nous connaissons tous votre habileté diplomatique et le charme de votre personnalité. Aussi ma délégation est-elle persuadée que, sous votre direction éclairée, cette session saura résoudre avec succès les problèmes fondamentaux et complexes auxquels l'Organisation doit faire face.

88. C'est avec émotion que ma délégation adresse également ses remerciements et ses félicitations à **M. Carlos Sosa Rodríguez**, du Venezuela, pour l'efficacité et l'impartialité avec lesquelles il a dirigé les travaux de la dix-huitième session de l'Assemblée générale.

89. Nous sommes particulièrement heureux que trois nouveaux Etats, qui sont parvenus à l'indépendance après une lutte héroïque, aient été admis au sein de cette famille des nations, et nous saisissons cette occasion pour souhaiter la bienvenue au Malawi, à Malte et à la Zambie.

90. Au cours de leurs dix-neuf années d'existence, les Nations Unies se sont développées à bien des égards. Elles comptaient au début 51 Membres; leur effectif est maintenant de 115 Membres et elles sont presque parvenues à réaliser l'universalité. Ce résultat est sans aucun doute encourageant pour les Nations Unies dont la fonction première est de réaliser une unité d'intentions, au milieu de la diversité du monde, afin que se réalisent les aspirations communes à toute l'humanité et à toutes les époques, et qui sont consacrées par la Charte.

91. L'Organisation a subi l'épreuve du temps avec un certain succès et elle a inscrit à son actif des solutions efficaces et réalisables lors d'un certain nombre de crises internationales qui semblaient pourtant

insolubles. Bien que l'Organisation soit encore loin de constituer un organisme international pleinement efficace pour le maintien de la paix et de l'ordre, elle n'en a pas moins élaboré des méthodes et des techniques nouvelles de diplomatie et elle a également modifié progressivement ses conceptions pour tenir compte des problèmes nouveaux et des circonstances changeantes de notre temps.

92. Bien que les grandes espérances de collaboration étroite entre les grandes puissances, que l'on nourrissait à l'époque où la Charte a été rédigée, ne se soient pas concrétisées, les réalisations des Nations Unies, ne serait-ce que dans le domaine du maintien de la paix, n'en ont pas moins été impressionnantes. Les Nations Unies en sont venues à symboliser dans une large mesure l'application pratique de ces principes qui sont inscrits dans la Charte et qui représentent les aspirations de toute l'humanité: le maintien de la paix et de la sécurité internationales et le règlement ou la négociation des différends internationaux par des moyens pacifiques, le développement, entre les nations, de relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité de droits et de la libre détermination des peuples, l'avènement d'une coopération internationale pour la solution des problèmes de caractère économique, social, culturel ou humanitaire, le développement et l'encouragement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales de tous.

93. Dans un monde sur lequel s'étend l'ombre de la guerre froide, dans laquelle on a heureusement noté récemment un certain dégel, l'importance des Nations Unies, qui s'attaquent de manière positive aux problèmes mondiaux, n'a cessé d'augmenter. Mais il ne faut pas fermer les yeux sur le fait qu'aujourd'hui, dans leur dix-neuvième année, les Nations Unies ont devant elles un avenir difficile. L'heure est venue une fois de plus pour nous de réaffirmer notre foi — pour reprendre les mots du Secrétaire général — dans le "rôle unique de l'Organisation des Nations Unies, qui ne doit pas être seulement de voir où ces divergences peuvent se manifester..." [A/5801/Add.1, sect. IV].

94. En ce qui concerne le Népal, je voudrais réaffirmer devant cette assemblée notre foi envers les Nations Unies. Le Népal croit fermement à la Charte des Nations Unies et la considère comme une source de force pour tous les peuples et comme une institution assurant la protection des intérêts de tous les Etats grands et petits. A l'ère actuelle, où les conflits ont des répercussions à l'échelle universelle, les Nations Unies représentent le meilleur espoir que nous ayons de voir un jour se réaliser un monde dans lequel la paix et l'harmonie régneront vraiment et où la liberté et la justice seront assurées à tous.

95. Pour ce qui est du climat international, nous constatons tous un heureux relâchement de la tension internationale et nous discernons une atmosphère pacifique dans les rapports entre l'Est et l'Ouest, à la suite d'importantes réalisations pacifiques telles que le Traité de Moscou sur l'interdiction partielle des essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau^{4/}, et

^{4/} Signé à Moscou le 5 août 1963.

de l'accord par lequel les Etats-Unis et l'URSS se sont engagés à ne placer dans l'espace extra-atmosphérique aucun objet portant des armes nucléaires [voir la résolution 1884 (XVIII)]. Ce sont là des pas importants qui ont été accomplis dans la voie du désarmement général et complet qui, comme chacun le reconnaît, représente le problème permanent le plus important et peut-être le plus complexe que les Nations Unies aient à résoudre. Le Gouvernement de Sa Majesté le Roi du Népal s'est félicité de ces mesures prises par les trois grandes puissances dans le sens d'un désarmement universel, et il s'est associé à ces mesures en signant le Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires. Le Gouvernement de Sa Majesté le Roi du Népal croit que la cause de la paix serait renforcée si toutes les nations éprises de paix qui n'ont pas encore signé le Traité voulaient bien le faire. Nous voudrions en même temps nous joindre à tous ceux qui estiment partout dans le monde que la portée du traité d'interdiction partielle des essais thermonucléaires devrait être étendue de façon à couvrir également les essais souterrains.

96. En ce qui concerne le désarmement, il est à peine besoin de souligner que les pays en voie de développement comme le Népal y sont directement intéressés. Nous savons tous que la réalisation du désarmement est indispensable à l'établissement d'une paix et d'une sécurité durables dans le monde. En tant que pays en voie de développement, le Népal attend avec impatience le jour où les immenses ressources libérées par le désarmement pourront être utilisées pour le développement des régions les plus déshéritées du monde.

97. Depuis son admission aux Nations Unies, le Népal a toujours préconisé le désarmement universel. Pour cela, il est nécessaire de créer un mouvement d'opinion publique en faveur d'un contrôle international des armements et de l'arrêt de la production des armes de destruction massive. A cet égard, je voudrais exprimer une fois de plus la satisfaction de ma délégation devant le travail accompli par le Comité des Dix-Huit sur le désarmement, à Genève.

98. Nous nous rendons bien compte que les progrès réalisés pendant les négociations de Genève ont été plutôt lents, mais cela ne devrait exercer aucune influence sur les efforts inlassables du Comité. Les difficultés que cela implique sont inhérentes à la complexité du problème. C'est pourquoi le Gouvernement de Sa Majesté le Roi du Népal estime que la nécessité impérieuse de conclure un traité d'une portée plus vaste sur le désarmement général et complet, assorti d'un contrôle international strict et d'une interdiction des essais d'armes nucléaires et thermonucléaires, exige des efforts vigoureux dans le cadre comme à l'extérieur de l'Organisation des Nations Unies.

99. Cela m'amène à aborder une question connexe qui nous paraît être d'un intérêt primordial, à savoir le problème d'une représentation convenable de la Chine aux Nations Unies. Le Népal, depuis son admission au sein de cette organisation mondiale, a toujours préconisé le remplacement de la Chine du Kuomintang par la République populaire de Chine. Avec une population de 690 millions d'habitants, la République populaire de Chine constituera une force

considérable au service de la paix; et il faut bien dire que les discussions sur les problèmes internationaux n'ont guère de sens si un pays représentant une part aussi importante de la population mondiale n'y participe pas. Nous avons toujours soutenu qu'il n'y avait qu'une seule Chine, la République populaire de Chine, une grande nation en puissance dans le monde d'aujourd'hui; et lui refuser la place qui lui revient de droit à l'ONU crée une situation anormale, peu conforme aux réalités. Par conséquent, l'intérêt bien compris de notre organisation mondiale exige que le Gouvernement de la République populaire de Chine soit reconnu comme le seul gouvernement légalement habilité à représenter la Chine à l'ONU.

100. Il ne fait aucun doute que ce sont les grandes puissances qui jouent le rôle principal dans toute amélioration positive du climat international, mais le rôle que les nations pacifiques non alignées peuvent également jouer, tant au sein des Nations Unies qu'en dehors de l'Organisation, est loin d'être négligeable. L'apparition de mouvements nationalistes en Asie et en Afrique et les succès qu'ils ont remportés, leur foi toujours plus grande dans la politique de non-alignement et dans la Charte des Nations Unies, ont constitué d'importants développements internationaux. Le changement d'attitude des deux blocs les plus puissants à l'égard de la politique de non-alignement illustre parfaitement l'importance croissante de cette politique.

101. La Conférence au sommet des pays non alignés qui s'est tenue à Belgrade en 1961^{5/} et la Conférence du Caire qui a eu lieu en octobre dernier^{6/} sont des événements d'importance majeure dans l'évolution de la politique de non-alignement. La naissance des nouveaux pays indépendants d'Afrique et du mouvement de solidarité africain constitue un autre événement majeur. Les conférences au sommet des pays indépendants africains^{7/} qui se sont tenues à Addis-Abéba et au Caire ont été des jalons extrêmement importants de l'histoire de l'Afrique.

102. Les décisions unanimes prises par les conférences au sommet des pays non alignés et des pays africains sur divers aspects des problèmes internationaux devraient contribuer à réduire les tensions internationales et à instaurer définitivement la paix et la sécurité dans le monde entier.

103. Le Népal est lui aussi un petit pays non aligné. Désireux de se tenir à l'écart des conflits idéologiques et des luttes politiques, le Népal a affirmé sa foi dans les principes de la coexistence pacifique et de la négociation pacifique, ainsi que dans la politique de non-alignement positif. Il a également exprimé sa foi dans la Charte des Nations Unies qui constitue un instrument propre à favoriser l'établissement de la paix et de la sécurité internationales, et s'est en outre déclaré disposé à travailler au renforcement des Nations Unies. Avec l'évolution qui

^{5/} Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à Belgrade du 1er au 6 septembre 1961.

^{6/} Deuxième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue au Caire, du 5 au 10 octobre 1964.

^{7/} Conférence au sommet des pays indépendants africains, tenue à Addis-Abéba du 22 au 25 mai 1963, et première session de la Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, tenue au Caire du 17 au 21 juillet 1964.

s'est produite sur le plan international depuis la guerre, on a de mieux en mieux compris, au Népal, que chaque nation devait adopter une politique de règlement des différends par des méthodes pacifiques; c'est cette politique que le Gouvernement de Sa Majesté le Roi du Népal entend suivre.

104. La position du Népal au regard des problèmes mondiaux s'inspire de son respect des principes, proclamés par les Nations Unies, de la coexistence et de la négociation pacifiques fondées sur le respect mutuel et l'égalité.

105. Pour ce qui est de la situation critique qui règne aujourd'hui dans le Sud-Est asiatique, nous ne pouvons qu'exprimer notre regret pour toutes les occasions qui furent perdues durant les années de paix qui ont suivi l'Accord de Genève de 1954^{8/}. La division par la force de nations de la région du Sud-Est asiatique n'a pas amené la paix dans cette région.

106. Les activités de la Commission internationale de surveillance et de contrôle, au Laos comme au Viet-Nam, ont été rendues difficiles par l'introduction d'armements étrangers et par l'ingérence d'un personnel militaire étranger. L'évolution récente de la situation au Viet-Nam constitue également une menace très sérieuse à la paix internationale.

107. Le Laos se trouve plongé dans une guerre civile triangulaire et indécise. Les dirigeants laotiens représentant les différentes tendances politiques ne sont pas encore parvenus, après un certain nombre de réunions, à concilier leurs divergences. La réunion récente des trois chefs politiques à Paris n'a pas davantage donné de résultats positifs. Dans ces conditions, ma délégation souhaiterait que les Nations Unies se consacrent sérieusement au règlement de ce problème, en favorisant la négociation pacifique et l'entente entre les parties intéressées. Le Népal estime que des conditions favorables devraient être créées, sous l'égide de la Commission internationale de contrôle, pour permettre au peuple du Laos d'exprimer ses vues sur son propre avenir sans ingérence extérieure.

108. Des considérations similaires s'appliquent, croyons-nous, à la situation existant à Chypre. Le problème de Chypre se présente sous deux aspects différents. L'un est le maintien de l'ordre et de la légalité, l'autre concerne une solution à long terme, c'est-à-dire une entente politique entre les deux communautés de l'île. En ce qui concerne le premier aspect, nous sommes d'avis que la Force des Nations Unies à Chypre a réussi dans une large mesure à contribuer au maintien de l'ordre et de la légalité. Plus sérieux est le problème de l'élaboration d'une formule concertée de règlement politique. Les efforts déployés par les Nations Unies dans cette voie également, par l'entremise des médiateurs nommés par le Secrétaire général, sont tout à fait dignes d'éloges. Le Gouvernement de Sa Majesté forme des vœux pour le succès de ces efforts.

109. Mon gouvernement estime que l'avenir du peuple de Chypre doit être réglé par ce peuple lui-même, en coopération avec les institutions

des Nations Unies chargées du maintien de la paix. A cet effet, le Gouvernement de Sa Majesté le Roi du Népal estime qu'il est du devoir de l'Organisation des Nations Unies de garantir et de sauvegarder l'intégrité, l'unité et l'indépendance des Etats Membres, de mettre fin tout d'abord à l'ingérence extérieure et ensuite de créer les conditions propices à un règlement politique.

110. Outre les principes de la coexistence pacifique et de la négociation pacifique fondés sur le respect mutuel et l'égalité des Etats, principes que le Népal a toujours appliqués dans ses relations avec les pays amis, la politique étrangère du Népal s'est inspirée de son opposition morale aux inégalités et aux injustices du colonialisme et de la ségrégation raciale ou apartheid.

111. Nous estimons que ces maux sont non seulement indéfendables moralement, mais qu'ils créent également des situations explosives qui menacent la paix et la sécurité internationales. C'est pourquoi ces questions ont été portées devant les Nations Unies dès leur fondation. Malgré les progrès encourageants qui ont été réalisés, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, quant à l'émancipation des territoires non autonomes, nous ne pouvons oublier que des millions d'êtres humains luttent encore pour leur libération et leur liberté. L'aboutissement de leurs espoirs dépend des efforts que nous déployons ici, dans l'enceinte de l'Organisation pour que leur soient accordées la dignité humaine, l'égalité et la libération de la domination coloniale.

112. Le Népal n'a cessé de préconiser l'abolition du colonialisme sous toutes ses formes et manifestations. Le colonialisme existe encore sous sa pire forme dans les colonies portugaises de l'Angola, du Mozambique et d'ailleurs. De même, il règne en Rhodésie du Sud une situation explosive. Le colonialisme existe également au Sud-Ouest africain, en Guyane britannique et ailleurs. Le Comité des Vingt-Quatre a accompli un travail considérable en examinant ces situations. Ma délégation saisit cette occasion pour dire combien elle apprécie l'œuvre réalisée par ce comité.

113. Ma délégation est disposée à faire le maximum, dans le cadre de la Charte des Nations Unies, pour accélérer l'accession à l'indépendance de tous les territoires non autonomes. Nous espérons que, avec la coopération des puissances administrantes, cette lourde tâche entreprise par l'Organisation des Nations Unies sera heureusement conduite à son terme avant la fin de la présente décennie.

114. Cependant, le Gouvernement portugais montre une déplorable intransigeance en ce qui concerne les moyens pacifiques qui permettraient d'accorder l'indépendance aux peuples de l'Angola et du Mozambique. La situation dans ces territoires, comme en Rhodésie du Sud, doit faire l'objet d'une vigilance constante de la part des principaux organismes des Nations Unies.

115. Le Népal n'a cessé de dénoncer la politique d'apartheid poursuivie par le Gouvernement de l'Afrique du Sud, qui, comme le Gouvernement portugais, a adopté l'attitude de l'autruche pour se soustraire au vent de l'évolution. La politique

^{8/} Accords sur la cessation des hostilités en Indochine, signés le 20 juillet 1954.

d'apartheid de la République sud-africaine est en contradiction flagrante avec le principe de l'égalité de tous les peuples, sans distinction de race, de religion, ou d'idéologie politique, que consacre la Charte des Nations Unies.

116. Nous appuyons inconditionnellement les résolutions adoptées par les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays africains au Caire, en juillet 1964, et condamnant la politique raciale du régime de Verwoerd. Nous demandons à tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies d'enterrer comme il convient cette politique au moyen d'un boycottage général du commerce et par d'autres mesures appropriées compatibles avec la Charte.

117. Ma délégation recommande fortement un examen sérieux du rapport présenté par le Comité spécial chargé d'étudier la politique d'apartheid du Gouvernement de la République sud-africaine [A/5825 et Add.1]. Ma délégation est étroitement associée aux travaux de ce comité. Notre étude approfondie de la situation régnant en Afrique du Sud a confirmé nos craintes que des mesures naguère considérées comme draconiennes par mon gouvernement ne soient aujourd'hui nécessaires pour épargner non seulement à l'Afrique du Sud mais au continent africain tout entier et au reste du monde les graves conséquences de la haine raciale et de l'animosité qui sont à la source de la politique d'apartheid.

118. Nous sommes d'avis que, en dehors des questions politiques et des questions touchant aux droits de l'homme, les causes d'un conflit mondial éventuel peuvent aussi être trouvées dans le fossé de plus en plus large qui sépare les pays riches des pays pauvres.

119. Les pays en voie de développement, bien que l'on soit arrivé au milieu de la Décennie du développement, n'ont pas été à même d'inscrire à leur actif un taux de croissance qui leur permettrait d'atteindre les objectifs pourtant modestes fixés pour la Décennie des Nations Unies pour le développement. Le fossé qui sépare les pays riches des pays pauvres n'a cessé de s'approfondir et il continuera de le faire à moins que les recommandations de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement ne soient énergiquement appliquées. Les conditions commerciales défavorables faites aux pays en voie de développement créent entre les pays du Nord et les pays du Sud des tensions économiques telles qu'en définitive elles risquent de se révéler beaucoup plus dangereuses que les tensions politiques entre l'Est et l'Ouest.

120. Dans mon propre pays, la population a de plus en plus conscience que son bien-être et sa prospérité sont liés au bonheur et à la paix dont jouissent les autres peuples du monde. Elle s'est donc débarrassée des systèmes sociaux et économiques désuets qui régissaient son existence pour s'engager dans une voie conforme à son génie national et à ses traditions. Sa Majesté le roi Mahendra, à qui l'on doit ces changements révolutionnaires, a bien montré, par ses actes comme par ses paroles, que le destin d'une communauté, quelle qu'elle soit, ne saurait être forgé isolément ou indépendamment du destin du reste du monde.

121. Au Népal, nous nous sommes donc efforcés de modeler notre vie nationale en fonction des changements révolutionnaires qui n'ont cessé de se produire dans le monde. Le nouveau système démocratique "Panchayat" du Népal a son origine dans cette ligne de pensée, et il incarne dans sa philosophie comme dans sa pratique la saine tradition, le génie et la volonté de notre peuple travailleur et pacifique. Le système démocratique "Panchayat" a fourni à notre peuple les mécanismes nécessaires pour assurer sa participation la plus large possible au gouvernement du pays et lui a permis de contribuer directement aux tâches de développement économique et social dans le cadre des plans nationaux de développement.

122. Comprenant pleinement l'importance d'un développement coordonné dans le domaine social comme dans le domaine économique de la vie nationale, le Népal a également entrepris avec résolution la réalisation d'un programme de réformes sociales dont les conséquences seront importantes. La révision et la modernisation récentes du code législatif ont permis la réalisation de modifications révolutionnaires dans notre structure sociale — tâche qui a demandé des siècles et qui n'a pu être réalisée sans effusion de sang dans bien des pays progressistes du monde. Ces lois visent à garantir tous les droits fondamentaux de la personne humaine, sans distinction de race, de sexe, de caste ou de religion, et tels qu'ils sont inscrits dans la Charte des Nations Unies et dans la Déclaration universelle des droits de l'homme.

123. Parallèlement à ces efforts destinés à éliminer les inégalités sociales, le Gouvernement de Sa Majesté a lancé un programme non moins énergique visant à l'élimination des sources d'inégalité économique et à donner à tous des chances de progrès économique. La mesure la plus significative prise dans ce sens a été le programme de réforme agraire qui a fixé des limites à l'importance des propriétés foncières dans différentes parties du pays. De même les droits d'affermage ont été efficacement garantis pour tous les fermiers du pays. La réforme agraire dans un pays à structure essentiellement agricole comme le Népal aura un effet durable sur la structure économique et sociale du pays. Cette révolution s'effectue sans heurt dans le Népal d'aujourd'hui.

124. Bien que nous ayons confiance, au Népal, dans le succès de nos efforts de développement économique et social, nous comprenons également, comme les autres pays en voie de développement, que notre destin est étroitement lié aux forces économiques qui agissent dans le reste du monde. C'est parce qu'il était parfaitement conscient de ce fait que mon gouvernement a participé à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement qui a eu lieu cette année.

125. La Conférence constituait un pas dans la bonne direction, c'est-à-dire vers la solution du grave problème que pose l'écart économique entre les pays riches et les pays pauvres. Elle a constitué une vaste tribune où il a été possible d'examiner ce problème grave et lourd de menaces et elle a recommandé des mesures visant à surmonter les difficultés que rencontrent les pays en voie de développement lorsqu'ils veulent remédier à leur déficit commercial. Bien que la Conférence n'ait pas produit de ré-

sultats pratiques immédiats, elle a établi certains principes dynamiques en matière de commerce international, notamment de commerce de transit des pays sans littoral. Si ces principes et recommandations étaient fidèlement appliqués, de nombreuses difficultés économiques qui affectent les pays en voie de développement seraient en grande partie résolues.

126. Ma délégation espère que le mécanisme permanent de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui doit prendre la forme du Conseil du commerce et du développement, poursuivra l'étude des questions définies par la Conférence et parviendra en fin de compte à les résoudre, aidant ainsi les pays en voie de développement à atteindre un taux de croissance satisfaisant et permettant la réalisation d'une économie mondiale intégrée.

127. A ce stade, je voudrais souligner qu'il serait opportun, en étudiant le rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, de consacrer une attention toute particulière aux problèmes des pays qui sont au stade de développement le plus bas. Ces pays, y compris les pays en voie de développement sans littoral comme le mien, constituent des zones de grande dépression économique. Ces pays tireraient très peu de profit même de régimes préférentiels accordés par les pays développés aux pays en voie de développement, à moins que des mesures complémentaires ne soient prises pour remédier à leurs problèmes particuliers.

128. A ce sujet, je suis heureux de noter que le Comité des Vingt-Quatre nommé par le Secrétaire général pour rédiger une convention sur le commerce de transit des pays sans littoral a été en mesure de recommander à l'intention de la future conférence des plénipotentiaires un projet de convention pour examen et adoption. La question du transit libre et sans restriction des pays sans littoral a été dûment étudiée lors de la deuxième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, qui s'est tenue au Caire en octobre 1964 et qui a également recommandé la réunion d'une conférence des plénipotentiaires au début de 1965. Lorsqu'elle sera finalement adoptée, cette convention constituera un important pas en avant dans les relations internationales et elle facilitera la compréhension des problèmes économiques et des droits juridiquement consacrés des Etats les plus petits et les moins puissants.

129. Parmi les différents problèmes auxquels notre organisation doit faire face, et dont je n'ai abordé qu'un petit nombre, le problème le plus immédiat est celui de l'état des finances de l'ONU. Le déficit financier devant lequel se trouve l'Organisation résulte, comme nous le savons tous parfaitement, de l'incapacité où elle s'est trouvée jusqu'à présent de parvenir à une formule satisfaisante pour le financement des opérations de maintien de la paix qu'elle a entreprises. A l'origine de cette incapacité de parvenir à une solution satisfaisante du problème, il y a bien entendu des divergences de vues entre les grandes puissances touchant l'autorité du Conseil de sécurité et l'Assemblée générale.

130. La crise à laquelle les Nations Unies doivent maintenant faire face est par conséquent plus grave

que le simple rétablissement de l'équilibre financier de l'Organisation, bien que ce problème — on ne saurait l'ignorer — existe bel et bien. Le déficit financier est réel et il faudra avoir des espèces sonnantes et trébuchantes pour faire disparaître les risques de banqueroute financière de l'Organisation. Mais la crise constitutionnelle ou politique à laquelle doit faire face l'Organisation, dans sa dix-neuvième année, est beaucoup plus sérieuse et inquiétante pour nous tous. De son issue peuvent découler des conséquences graves pour l'efficacité future de l'Organisation.

131. La gravité de ce problème nous a, j'en suis sûr, tous impressionnés et n'a cessé de nous pousser à rechercher des solutions acceptables qui permettraient de sauvegarder l'Organisation au lieu de l'engager dans l'engrenage de la désintégration en la laissant s'affaiblir. Ce qui est en jeu, ce sont des questions graves qui intéressent non seulement les grandes puissances, mais également les autres Membres de l'Organisation, qui ont autant intérêt, sinon plus, à sauvegarder et à renforcer l'Organisation. Ma délégation espère sincèrement que les négociations qui se poursuivent encore produiront des résultats positifs qui permettront de renforcer et non d'affaiblir l'Organisation, et qui seront compatibles avec le principe, inscrit dans la Charte, de la responsabilité collective au regard des opérations de maintien de la paix.

132. M. SUBANDRIO (Indonésie) [traduit de l'anglais]: Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, vous adresser, au nom de ma délégation et de mon gouvernement ainsi qu'en mon nom personnel, mes sincères félicitations pour votre élection aux hautes fonctions de président de notre assemblée. C'est là un hommage rendu non seulement à vos qualités personnelles de diplomate et d'homme d'Etat, mais aussi à votre pays, le Ghana, et, en vérité, à tous les nouveaux pays d'Afrique qui jouent un rôle toujours croissant dans les délibérations de cette organisation mondiale.

133. Bien que le début de la présente session ait malheureusement été obscurci par les nuages de l'incertitude et des controverses, je ne doute pas que sous votre direction compétente l'Assemblée ne soit en mesure de mener à bien ses délibérations avec toutes les chances de succès. Je vous présente mes meilleurs vœux, et ma délégation fera certainement de son mieux afin que l'Assemblée puisse remplir sa tâche rapidement et avec profit, comme vous le désirez.

134. Je voudrais également, au nom de mon gouvernement et du peuple indonésien, ainsi qu'en mon nom personnel, souhaiter chaleureusement la bienvenue aux nations sœurs africaines, le Malawi et la Zambie, qui sont venues se joindre à nous. Nous présentons également nos vives félicitations à Malte, qui vient tout récemment de se joindre à l'Organisation.

135. Comme je viens de le dire, la présente session a dû commencer dans des conditions particulières, compliquées par la grave impasse où sont arrivés les problèmes qui peuvent menacer l'existence même et la viabilité de cette organisation mondiale. Il ne s'agit pas seulement d'un problème de financement,

de procédure ou d'interprétation de certains Articles de la Charte. Il s'agit d'un problème qui, à mon avis, touche beaucoup plus profondément l'Organisation et le dispositif même des Nations Unies, un problème qui reflète les controverses et les problèmes nés des phénomènes complexes qui se produisent sur le plan international dans le monde d'aujourd'hui.

136. La crise à laquelle cette organisation doit maintenant faire face devrait nous faire réfléchir sur les problèmes croissants de plus en plus nombreux et graves que connaît le monde et qu'il convient de résoudre. En 1945, lorsque l'Organisation des Nations Unies a été fondée, le monde était évidemment très différent de ce qu'il est actuellement. A cette époque, les Nations Unies et la mise en œuvre de la Charte avaient principalement pour objet de résoudre les problèmes urgents du monde de l'après-guerre: l'organisation d'une paix chèrement obtenue, la prévention d'une autre guerre, la coopération de toutes les nations existantes à cette fin, l'accent étant mis sur les responsabilités primordiales des grandes puissances de l'époque. C'est cette préoccupation qui a inspiré le texte du premier paragraphe du préambule de la Charte, ainsi conçu: "(Résolus) à préserver les générations futures du fléau de la guerre, qui, deux fois en l'espace d'une vie humaine, a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances".

137. A cette époque, le principal souci des Nations Unies — et loin de moi l'idée de critiquer ce point de vue — était de joindre leurs efforts en vue d'organiser la paix et de prévenir la catastrophe qu'aurait été une troisième guerre mondiale. C'est pourquoi, lors de l'apparition, plutôt inopinée, de la guerre froide, et cependant que les grandes puissances s'efforçaient de la gagner, les Nations Unies ont consacré une grande partie de leurs efforts et de leur énergie à réduire les tensions. En effet, cette guerre froide entre les grandes puissances pouvait facilement se transformer du jour au lendemain en une guerre "chaude" à l'échelle mondiale. En outre, la guerre froide entre l'Est et l'Ouest, entre les puissances occidentales et le bloc communiste était un important élément de trouble dans la vie internationale en raison de ses répercussions multiples dans le monde. La paix et la sécurité, thème central des travaux et des efforts des Nations Unies, étaient considérées principalement dans le contexte brûlant de la guerre froide.

138. Cette guerre froide, d'origine idéologique, a bientôt engendré une course inquiétante aux armements entre les grandes puissances, de sorte que les Nations Unies ont dû faire face au difficile problème qui consistait à prévenir l'apparition d'une guerre chaude. C'est pour cette raison que la question du désarmement a été le point central des délibérations des Nations Unies pendant de nombreuses années.

139. Cette préoccupation était bien légitime. A notre satisfaction et à l'honneur des Nations Unies, des résultats tangibles, selon nous, ont été obtenus grâce à leurs efforts réunis. Non seulement la guerre froide évolue vers une phase de rapprochement, mais on a déjà jeté les bases fondamentales de la coexistence pacifique, cependant que le redoutable problème du désarmement est devenu un peu moins angoissant à la suite du Traité de Moscou sur l'interdiction partielle

des essais atomiques et grâce à la poursuite des conversations à Genève.

140. Mais tous ces problèmes ne se rapportent en réalité qu'à un seul aspect de l'évolution internationale, le souci d'assurer la paix et la sécurité parmi les grandes puissances, quelque importantes qu'en soient les répercussions pour les autres pays. Or, ceux-ci, y compris les nouveaux Etats indépendants, sont pleinement conscients de l'importance vitale que présentent la suppression de la guerre froide, la réduction de toutes les tensions internationales et la réalisation du désarmement dans l'intérêt de la paix mondiale. La contribution qu'ils ont apportée à cette fin, tant dans le cadre des Nations Unies qu'à l'extérieur de celles-ci, est bien connue. Dans l'allègement des conflits ou des tensions engendrés par la guerre froide, les nouvelles nations non engagées ont souvent participé aux travaux des Nations Unies de façon constructive et pacifique.

141. Outre cet aspect particulier de l'évolution internationale, qui a occupé les Nations Unies depuis ses nombreuses années d'existence, une autre question a suscité une attention toujours croissante.

142. Il est vrai qu'en 1945 on a songé quelque peu à l'éventualité de l'accession à l'indépendance des nouvelles nations — c'est-à-dire celles qu'on appelait alors les territoires non autonomes — et à la nécessité de favoriser le progrès social et économique de ces territoires ou nations défavorisés. Ces idées sont exprimées implicitement dans le deuxième paragraphe du préambule de la Charte ainsi conçu: "(Résolus) à proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes ainsi que des nations, grandes et petites".

143. Mais toutes les autres considérations concernant les pays qui ont récemment accédé à l'indépendance ainsi que les nouveaux besoins politiques, économiques et sociaux du monde naissant n'avaient aucun fondement solide dans l'ONU et la Charte de 1945. Certes, à cette époque, on ne prévoyait pas que ces mêmes nations nouvellement indépendantes pourraient devenir un facteur décisif pour la stabilité du monde et le maintien de la paix, sans parler du but fondamental des Nations Unies, qui est de créer un monde nouveau de paix, de justice et de prospérité pour tous.

144. Tandis que l'apparition de la guerre froide et de la course aux armements entre les grandes puissances retardait le développement international — si on les considère du point de vue de la tâche initiale des Nations Unies — l'autre aspect de la situation, c'est-à-dire la rapide accession à l'indépendance de nouveaux Etats, la suppression du statut colonial ou semi-colonial dans les régions du monde autrefois dépendantes, représentait en fait une évolution conforme aux principes et aux buts de la Charte bien que, comme je l'ai déjà dit, cette question n'ait pas été examinée de façon très approfondie dans la Charte de 1945. En réalité, aucun des auteurs de la Charte ne pouvait prévoir, à cette époque, cette rapide évolution, qui s'est produite non à cause des dispositions de la Charte, qui étaient imprécises sur ce point, mais bien plutôt malgré elles.

145. Les forces révolutionnaires qui militaient pour la liberté, l'égalité et la justice parmi ces peuples dépendants et qui se sont fait jour après la seconde guerre mondiale, n'ont pas été pleinement reconnues par les fondateurs de la Charte; ils connaissaient mal ce monde de forces. Or, depuis la création des Nations Unies, non seulement ces forces se sont affirmées, mais en outre elles ont révélé, de façon inattendue, leur caractère révolutionnaire. Ce sont les forces d'un monde longtemps dominé et annihilé par le joug colonial qui sont maintenant à l'œuvre et qui brisent toutes les barrières et tous les obstacles. Qui plus est, elles représentent, ce qui est très important, la grande majorité de l'humanité. Après avoir lutté longtemps avec acharnement pour obtenir leur liberté, et cela même au sein des Nations Unies, malgré les principes élevés de la Charte, les pays ont maintenant pour la plupart obtenu leur liberté et leur indépendance nationales, c'est-à-dire que leur souveraineté est reconnue par les Nations Unies.

146. Depuis 1945, plus de 50 nations d'Afrique et d'Asie ont accédé à l'indépendance et sont devenues Membres de l'Organisation mondiale. En tant que nouvelles nations indépendantes, elles ont évidemment des difficultés, des besoins et des exigences qui leur sont propres. Elles connaissent des problèmes de sécurité et de paix, de croissance et de développement. Unies par leur combat commun pour la liberté et la justice, pour une vie meilleure et un bien-être accru, elles ont apporté au sein des Nations Unies leur esprit de lutte contre l'impérialisme et le colonialisme, qui a certes insufflé plus de dynamisme aux Nations Unies et attiré leur attention sur une plus grande partie de l'humanité. En décembre 1960, elles ont réussi à faire adopter aux Nations Unies la Déclaration bien connue sur la décolonisation de tous les territoires coloniaux [résolution 1514 (XV)], mais cela s'est produit 15 ans après la création des Nations Unies et la proclamation de sa Charte.

147. La lutte pour la paix et la sécurité, au sein des Nations Unies, a été dominée par celle des grandes puissances impliquées dans ce qu'on appelle la guerre froide. Je ne dis pas que la paix et la sécurité des grandes puissances ne présentent pas un grand intérêt pour l'ensemble du monde, y compris les nouvelles nations indépendantes; mais, très souvent, l'on oublie que ces Etats naissants sont eux aussi aux prises avec des problèmes de paix et de sécurité.

148. Quelles sont les aspirations de ces nouvelles nations? Quels sont leurs problèmes particuliers qui méritent d'être attentivement étudiés par tous ceux qui ont à cœur le bien-être de l'humanité? Tel est le problème qui intéresse la plus grande partie du monde.

149. Sans méconnaître les buts et les principes que professe la Charte des Nations Unies, ces nouvelles nations d'Afrique et d'Asie n'ont pas seulement combattu énergiquement pour obtenir leur liberté et leur indépendance; elles ont dû s'organiser en dehors des Nations Unies, pour former des organisations et tenir des conférences nombreuses afin de se fortifier et d'assurer leur développement tout en contribuant ainsi, je pense, aux buts réels des Nations Unies.

150. La Conférence tenue à Bandoung en 1955^{2/}, à laquelle ont participé les 29 nations afro-asiatiques alors indépendantes, a marqué une date dans les efforts communs vers le développement et la croissance. De nouveaux Etats, appartenant à ce que l'on appelle maintenant les pays non alignés, se sont réunis en conférence internationale à Belgrade en 1961 et, à nouveau, au Caire, en septembre de cette année. Ceux d'Afrique se sont groupés au sein de l'Organisation de l'unité africaine, ce qui leur a permis de coopérer étroitement au développement proprement africain. D'autres réunions au sommet importantes ont eu lieu au niveau régional pour résoudre les problèmes particuliers relatifs au développement des pays intéressés. Une seconde conférence afro-asiatique se tiendra au début de l'année prochaine pour réexaminer la lutte commune et la part de responsabilité qui incombe aux pays pour le développement commun des Etats nouvellement indépendants dans un monde en devenir.

151. Quels sont donc les problèmes de ces pays qui méritent de retenir l'attention particulière des Nations Unies dont ils sont tous Membres?

152. Dans cette déclaration, je ne traiterai pas des sujets habituels, tels que le désarmement, les questions concernant les droits de l'homme, la coopération économique, etc., sur lesquels la position du Gouvernement indonésien a été clairement définie chaque année. Quant à la crise actuelle concernant le financement des opérations des Nations Unies pour le maintien de la paix, ma délégation aura de nombreuses occasions de préciser ultérieurement son point de vue devant cette Assemblée. En fait, ma délégation, en tant que membre du Comité des Douze, appartient au groupe afro-asiatique, qui travaille activement à la solution de ce grave problème. De même, la position du Gouvernement indonésien sur la question de la représentation de la Chine aux Nations Unies a été largement démontrée par les efforts que nous avons déployés en vue de porter cette question devant l'Assemblée cette année.

153. Mon intention, aujourd'hui, est d'attirer sérieusement l'attention de tous les Membres de cette Organisation sur le problème capital que constitue la croissance de nouvelles nations indépendantes qui, par leur nombre, représentent la plus grande partie des Membres des Nations Unies et, par leurs populations, la plus grande partie de l'humanité. La lutte pour la liberté et l'indépendance des peuples dépendants qui sont encore sous la domination coloniale, tels que ceux de l'Angola, du Mozambique et d'autres pays encore, se poursuivra certes sans relâche et la position de ma délégation, qui appuie sans réserve cette lutte anticoloniale à l'intérieur et à l'extérieur de cette Assemblée, est bien connue.

154. Mais il convient également de reconnaître pleinement l'existence d'un nouveau phénomène qui n'a pas toujours fait l'objet d'un examen dans cette Assemblée et dont il faut s'occuper sans délai. Si l'on examine le monde agité d'aujourd'hui, on est frappé par le fait qu'une situation explosive existe parmi les nations naissantes qui continuent de lutter pour adu-

^{2/} Conférence des nations asiatiques et africaines, tenue à Bandoung du 18 au 24 avril 1955.

rer leur indépendance et leur liberté nationales ainsi que le développement de leur vie propre. Le problème qui se pose à elles est assez éloigné de celui de la guerre froide; il n'a rien à voir avec la coexistence pacifique entre les puissances qui s'y livrent et n'a pas grand rapport avec le désarmement. En fait, alors que nous assistons actuellement à une certaine détente de la guerre froide entre Washington et Moscou, les difficultés auxquelles les nations naissantes se heurtent n'ont pas diminué. Il y a là un problème particulier, un phénomène dont l'existence doit être reconnue.

155. En bref, ce problème consiste à assurer le développement, dans la paix et la sécurité, des nations nouvellement indépendantes, des nouvelles nations souveraines du monde qui représentent la plus grande partie de l'humanité. Alors que, depuis la fondation des Nations Unies jusqu'à une époque remontant à quelques années seulement, la paix et la sécurité étaient liées aux relations entre les grandes puissances, notamment en ce qui concernait le conflit idéologique, maintenant, en revanche, il devient évident que la paix et la sécurité ou le relâchement des tensions internationales ne signifient pas simplement l'absence de guerre chaude ou froide entre les grandes puissances. On peut dire que le problème de la paix et de la sécurité pour les pays en voie de développement représente la continuation de leur ancienne lutte pour l'indépendance, de leur longue et pénible lutte contre le colonialisme.

156. Pour de nombreux pays, cette lutte a été en effet très âpre. Pendant des dizaines d'années, ils ont dû mener un combat acharné, au prix d'effusions de sang et de sacrifices sans nombre. Et, cependant, cette indépendance si chèrement obtenue est généralement, au début, purement nominale. Elle est reconnue sur le plan international et sanctionnée par l'admission aux Nations Unies, mais il apparaît bientôt que le développement qui lui fait suite est également une tâche difficile, exigeant les mêmes sacrifices et le même courage à l'égard du même adversaire, l'ancienne puissance coloniale parée d'un autre vêtement.

157. En effet, il est illusoire de prétendre que l'accession à l'indépendance nationale signifie la fin de la lutte pour les peuples autrefois colonisés. Ils ne peuvent se contenter de voir leur souveraineté nationale reconnue sur le plan légal et international, d'être dotés d'un gouvernement autonome, d'un parlement, de jouir de la liberté politique et même de la liberté de parole, si le pouvoir véritable n'est pas aux mains des nationaux. L'indépendance nationale n'est qu'un pont, un pont doré qui doit conduire à la réalisation de l'indépendance véritable, de la justice sociale et de la paix et de la prospérité pour les populations.

158. Ce n'est pas là une tâche aisée. Il ne s'agit pas simplement d'une question de technologie; il s'agit de bâtir une nation avant même de passer au problème du développement technique. Le progrès technique, pour être adapté à une nation donnée et lui être réellement profitable, doit reposer sur de solides fondations nationales. Pour cela, il faut transformer une société médiévale, déformée par des siècles de domination coloniale, en une société pleine de dignité et d'assurance, résolue à poursuivre courageusement

la lutte et prête à faire les sacrifices nécessaires. Le progrès technique ne s'épanouira jamais dans une société médiévale pleine de contradictions et possédant un complexe d'infériorité. Les révolutions et les contre-révolutions sont violentes.

159. Cela vient du refus de reconnaître le fait que, pour ces pays en voie de développement, le mot magique de "technologie" a deux aspects: il peut être un instrument de progrès technique pour ces pays ou un outil pour les anciennes puissances coloniales, qui leur permet de maintenir ou même d'accroître leurs procédés d'exploitation. Dans ce contexte, la technologie peut devenir un moyen d'appliquer la maxime politique "diviser pour régner", la pénétration pacifique servant de base à l'intervention et à la subversion, sans parler de la compétition légitime, mais inégale, entre le fort et le faible. L'aide technique des puissances industrielles elle-même est utilisée comme un moyen de pénétration pacifique pour forcer les pays en voie de développement à adopter le système économique, sinon la philosophie sociale, de la prétendue puissance secourable.

160. Si les pays en voie de développement ne sont pas disposés à accepter ces conséquences ou s'ils n'en sont pas avertis, les problèmes auxquels ils auront à faire face deviendront insurmontables avant même qu'ils ne se lancent dans le développement économique et technique. Les systèmes utilisés sont très souvent inadaptés aux pays en voie de développement bénéficiaires. En outre, ils permettront difficilement aux pays en voie de développement d'établir des conditions correspondant aux traditions sociales et culturelles de leur population. Ainsi, ces pays seront forcés de se conformer aux concepts et aux traditions des anciennes puissances dominatrices. Ce faisant, ils deviendront des proies faciles pour le néo-colonialisme, la néo-domination, ils seront prêts à être dirigés par procuration, que ce soit dans le domaine politique, économique ou même militaire.

161. Lorsqu'un Etat nouvellement indépendant et en cours de développement s'est efforcé, de sa propre initiative, d'élaborer un régime économique et social correspondant à ses concepts et différant de celui de l'ancienne puissance coloniale, cette déviation a été très vite qualifiée de communisme. Or, sur plus de 50 pays qui ont accédé à l'indépendance après la seconde guerre mondiale et qui sont maintenant Membres des Nations Unies, et dont la plupart ont reçu l'aide morale et parfois matérielle des pays communistes; moins de 5 p. 100 sont devenus communistes. A l'heure actuelle cette opinion n'a plus cours et, en fait, il n'y a aucune apparence de communisme dans les pays nouvellement indépendants; cependant, et il est important de le noter, ces nations en voie de développement demeurent la cible des puissances colonialistes ou néo-colonialistes.

162. Il est donc absurde de prétendre que les anciennes puissances coloniales poursuivent leur politique d'ingérence, de subversion, de création de bases militaires et activités du même ordre pour s'opposer au communisme. Elles agissent ainsi simplement parce qu'elles veulent maintenir leur suprématie et leur domination sur leurs anciennes colonies, les exploiter et veiller à ce que les nouveaux pays ne se développent pas à l'excès et restent confortablement

similaires à leur propre monde, bien que celui-ci soit en voie de disparition. Les bases militaires étrangères — généralement présentées comme un moyen de faire obstacle au communisme — sont en réalité utilisées pour protéger la domination néo-colonialiste dans les pays nouvellement indépendants. Il ne s'agit plus seulement de pénétration pacifique, il s'agit de pénétration violente lorsqu'elle rencontre une opposition; les pays intéressés emploient même des mercenaires de nationalité indéterminée et n'hésitent pas à utiliser ouvertement des forces régulières impérialistes.

163. Afin de servir tous ces desseins, les néo-colonialistes créent aussi des satellites et les utilisent comme de prétendus instruments juridiques pour couvrir leurs activités interventionnistes et leurs manœuvres de subversion. Ces desseins néo-colonialistes sont bien connus d'un grand nombre de nations dans le monde. A la récente Conférence du Caire, 47 nations non alignées ont reconnu que: "L'impérialisme utilise de nombreux moyens pour imposer sa volonté aux nations indépendantes. Les pressions économiques et la domination, l'ingérence, la discrimination raciale, la subversion, l'intervention et la menace de l'emploi de la force sont des procédés néo-colonialistes contre lesquels les nouvelles nations indépendantes doivent se défendre." [A/5763, sect. I.]

164. Certes, il n'est pas difficile pour les grandes puissances néo-colonialistes d'adopter cette stratégie et d'utiliser ces tactiques. Les pays nouvellement indépendants, qui en sont au stade de la consolidation et de la stabilisation, doivent encore faire face à des forces — forces sociales ou personnalités — qu'ils ont héritées directement ou indirectement de l'ancienne puissance coloniale. Il suffit de lire les quelques livres publiés sur cette question, qui démontrent l'habileté avec laquelle les activités interventionnistes et les manœuvres de subversion sont préparées et réalisées, pour comprendre les problèmes que rencontrent les pays en voie de développement. Les puissances néo-colonialistes ont à leur disposition tous les moyens de domination: l'expérience, l'argent, la puissance économique, la force militaire, la publicité, etc.

165. Il leur est donc facile de fomenter des troubles dans les pays en voie de développement qui ont encore à panser les plaies héritées du colonialisme. Dans ces pays nouveaux, qui luttent encore pour se stabiliser et mettre au point une nouvelle conception de la vie nationale et internationale, les anciennes puissances coloniales peuvent aisément trouver des sources de contradiction ou de conflit, tant sur le plan du développement national que sur celui des relations avec les pays voisins qui ont été colonisés et balkanisés depuis des siècles, notamment en Afrique et en Asie.

166. Lors de son évolution vers l'indépendance nationale, chaque pays, qu'il se trouve en Amérique du Nord ou du Sud, ou encore en Europe, passe nécessairement par ce processus traditionnel de formation d'une nation. S'il n'y a pas d'intervention, notamment de l'étranger, s'il n'y a pas d'ingérence de la part de nations puissantes, on peut résoudre facilement tous les conflits ou contradictions qui existent à l'intérieur d'un nouvel Etat ou entre des Etats voisins.

En fait, tout dépend de la mesure dans laquelle on laisse ou non le pays en voie de développement s'efforcer par lui-même de réaliser son développement et sa croissance nationale.

167. La doctrine du Président Monroe des Etats-Unis d'Amérique, en ce qui concerne les intérêts de l'hémisphère occidental, n'était pas sans rapport avec cette notion d'isolement, d'absence d'ingérence extérieure. A l'usage de l'Asie du Sud-Est, nous avons maintenant la doctrine Sukarno-Macapagal, proclamée par notre Président et par celui de la République des Philippines au début de cette année. Elle a pour but d'affirmer notre confiance en nous-mêmes, de nous permettre de gérer nos affaires nationales et de libérer nos pays de l'intervention étrangère, afin que les différends et les litiges entre nous-mêmes, dans notre propre région, ne soient résolus que par nos seuls soins, grâce à des discussions et à un esprit de compréhension mutuelle, sans ingérence des puissances étrangères.

168. Le concept de croissance nationale et de confiance en soi, qui se trouve également reflété dans la Charte de l'Organisation de l'unité africaine, et qui est contredit par les anciennes puissances coloniales, est devenu un problème vital pour un grand nombre de pays nouvellement indépendants. Il se peut même que, par suite de l'opposition et de la subversion des anciennes puissances coloniales, une crise éclate, à laquelle toutes les nations nouvellement indépendantes, c'est-à-dire la plus grande partie du monde, devront faire face.

169. Il ne s'agit plus d'un problème directement lié à la lutte pour la paix et la sécurité mondiales, semblable à celui qu'ont connu les Nations Unies dans les années qui ont suivi immédiatement 1945, ni même analogue à celui qui s'est posé en 1950 ou plus tard, au moment où l'antagonisme engendré par la guerre froide se faisait vivement sentir. Il ne s'agit plus seulement de la lutte qu'ont menée jusqu'à présent les Nations Unies pour obtenir l'indépendance et la souveraineté des nations. Il s'agit du problème naissant, qui n'est pas moins grave que les précédents, de la paix et de la sécurité des nations en voie de développement, des nouvelles forces qui se manifestent. Plus de la moitié des Etats Membres des Nations Unies doivent faire face à ce nouveau problème international, qui affecte la vie et l'avenir de centaines de millions de personnes et provoque déjà des troubles ou de nouveaux troubles et conflits dans de nombreuses parties du monde, notamment en Asie, en Afrique et en Amérique latine. Si l'Organisation des Nations Unies ne s'occupe pas de ce nouveau problème, elle aura failli à la grande mission internationale qui est la sienne. Les Nations Unies ne peuvent ignorer impunément ce nouveau phénomène international.

170. Il est regrettable que les relations de coexistence pacifique qui s'établissent de plus en plus entre les pays capitalistes et le monde communiste, relations évidemment recommandables, n'aient pas donné lieu à des rapports correspondants pour les pays en voie de développement. Au contraire, il y a moins de sécurité et moins de paix pour ces nations mais seulement parce que leur développement n'est pas conforme à l'ancien monde qu'elles voudraient quitter.

Les pays en voie de développement font l'objet d'interventions, de pénétrations et d'actes de subversion qui vont de pair avec la menace ou le recours à la force, soit ouvertement, soit d'une façon détournée, de la part des anciennes puissances impérialistes et colonialistes.

171. Dans ces pays, qui veulent se développer et protéger leur indépendance et leur liberté, leur conception propre de la vie et de la croissance nationales, leur identité, les autorités nationales ont fait l'objet des plus graves attaques destinées à saper leur pouvoir et leur force. Le tableau actuel du monde nous offre de nombreux exemples de ces activités interventionnistes — ouvertes ou déguisées — émanant de forces qui n'ont plus de cause à défendre dans le monde naissant des nouvelles nations. Elles peuvent prendre diverses formes selon qu'elles se manifestent au Viet-Nam du Sud, au Laos, à Cuba, en Arabie du Sud, à Chypre, en Israël, en Malaisie, au Congo, ou sous le couvert de l'apartheid, mais elles sont toutes essentiellement inspirées par les mêmes desseins et tendent au même but.

172. Si on laisse cette situation se poursuivre, la partie du préambule de la Charte où il est question de "proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites" ne sera plus qu'un simulacre et une farce.

173. A ce propos, cependant, sans vouloir excuser d'aucune façon l'intervention des puissances colonialistes, je ferai observer que les faits ont prouvé que leur politique impérialiste et les encerclements, les menaces et les blocus auxquels elles ont soumis les pays en voie de développement n'ont fait qu'amener des résultats entièrement contraires à ceux qu'elles avaient en vue.

174. En effet, la confrontation ouverte des pays en voie de développement et des anciennes puissances impérialistes dans tous les domaines a éveillé un sentiment nationaliste qui contribue certainement à accélérer le processus par lequel la société docile de l'époque coloniale se transforme en une société militante, fondée sur la dignité et l'assurance. En fait, les jeunes nations qui ont survécu aux menaces immédiates se sont consolidées et stabilisées plus rapidement que les nations qui, consciemment ou inconsciemment, continuent de vivre sous la protection des anciennes forces impérialistes.

175. La Déclaration sur la décolonisation, que les Nations Unies ont adoptée plutôt tardivement en 1960, 15 ans après leur création, a renforcé la lutte déjà vivement engagée par la plus grande partie de l'humanité, la lutte pour l'émancipation. Aujourd'hui, quatre ans plus tard, il nous faut déjà quelque chose de plus, toujours dans le sens de cette déclaration cependant. Ce que nous voulons, c'est la continuation de ce processus de décolonisation. Nous devons être fermement résolus à appuyer sans crainte, de concert avec les Nations Unies, ces pays décolonisés dans leurs efforts vers le développement. Nul n'a rien à perdre en reconnaissant leur rôle dans la nouvelle vie internationale; tout le monde y gagnera.

176. Il ne s'agit pas en fait d'une lutte contre les puissances occidentales, bien que les apparences puissent souvent permettre de le croire à première vue. Les puissances occidentales, les sociétés prospères, ne doivent pas s'imaginer qu'elles peuvent vivre dans l'isolement tout en maintenant leur niveau de vie élevé. Les sociétés riches ont besoin des pays en voie de développement tout autant que ces derniers ont besoin de leur coopération. Cela étant, les Nations Unies devraient, à mon avis, accorder plus d'attention aux besoins des pays en voie de développement qu'à ceux des pays établis de longue date. Ces derniers sont prospères, comme ils le reconnaissent; ils sont certainement en mesure de prendre soin d'eux-mêmes. Mais, sans aucun doute, les Nations Unies ne doivent pas servir de véhicule aux machinations colonialistes ou néo-colonialistes.

177. Voilà pourquoi, si l'on veut réorganiser les Nations Unies et réviser leur Charte, il convient de commencer par procéder à cette réorganisation et à cette révision sur le plan moral, et à ce stade l'esprit anticolonialiste et anti-impérialiste devrait continuer de nous inspirer. C'est là une nécessité qui continue d'être valable à notre époque. Les nouveaux procédés qu'emploient le colonialisme et l'impérialisme ne devraient pas modifier notre attitude. C'est cet esprit qu'il convient de renforcer, sans se laisser leurrer par les nouveaux oripeaux que revêtent les anciennes puissances coloniales.

178. Il ne faut pas voir là une lutte entre les nations, une lutte entre l'Est et l'Ouest ou encore une lutte entre différents groupes ethniques. Il s'agit de la lutte commune pour la justice sociale, de la lutte commune contre l'exploitation de l'homme par l'homme et d'un pays par un autre pays, sous quelque forme que ce soit. C'est là le concept social fondamental du XXème siècle. Ce n'est pas seulement un concept moral, mais une réalité politique qu'il convient de reconnaître, sous peine de voir le chaos ou le désordre s'instaurer dans le monde moderne.

179. Parallèlement à la réorganisation structurelle de l'Organisation des Nations Unies telle que l'obtention d'une représentation plus équitable au sein de ses principaux organes, c'est dans cet esprit que nous pouvons renforcer, comme il convient, le but fondamental des Nations Unies, qui est d'assurer la paix, la justice sociale, la prospérité et la fraternité humaine dans une nouvelle vie internationale.

180. M. GRIMES (Libéria) [traduit de l'anglais]: C'est pour moi un honneur et un devoir agréable que de vous présenter, Monsieur le Président, au nom de la délégation du Libéria comme en mon nom personnel et en celui du Président, du Gouvernement et du peuple du Libéria, nos félicitations sincères et fraternelles à l'occasion de votre élection par acclamation à la présidence de la dix-neuvième session de l'Assemblée générale.

181. Au cours des quelques dernières années, vous avez beaucoup apporté aux Nations Unies par votre talent, en tant que représentant permanent, et vous avez contribué à dégager des conceptions nouvelles et profondes en ce qui concerne les réalités de notre monde. Maintenant, vous avez été désigné pour mettre au service de cet organisme international votre for-

mation, votre sagesse, votre compétence et votre expérience. Nous sommes certains que vous dirigerez au mieux les débats de cette assemblée. Au moment où vous entreprenez cette nouvelle tâche exaltante et difficile, toute l'Afrique est avec vous et vous adresse ses meilleurs vœux. Le Libéria est heureux de s'engager à vous appuyer de tout cœur et à vous apporter sa collaboration la plus complète.

182. Je voudrais, du fond du cœur, souhaiter la bienvenue et exprimer mes félicitations aux trente-quatrième et trente-cinquième Etats indépendants de l'Afrique, le Malawi et la Zambie, qui ont été admis il y a quelques jours comme Membres de plein droit de notre organisation. Ces deux pays sont nés d'une victoire remportée sur une fédération créée sans le consentement de la majorité des populations qui la composaient et édiflée sous la domination d'une minorité étrangère. Nous espérons que bientôt la Rhodésie du Sud — dernière partie de cette fédération — jouira du bienfait de la liberté sous la direction de la majorité, ce qui représentera une victoire importante dans la lutte de l'Afrique pour son émancipation.

183. Nous sommes heureux que le Malawi et la Zambie aient rejoint les Etats frères d'Afrique pour apporter un appui supplémentaire à notre organisation internationale dans ses efforts en vue d'assurer la libération totale de l'Afrique et de lutter pour la paix. Nous saluons aussi l'entrée, dans notre organisation, de Malte, dont l'histoire est toute de courage.

184. Nous sommes réunis en une période décisive et difficile de l'histoire. Il s'est produit une addition regrettable au "club nucléaire". Nous ne devons pas oublier les problèmes permanents qui assaillent les pays en voie de développement: la pauvreté, l'ignorance et la maladie, et pour lesquels une solution doit être trouvée si l'on ne veut pas que ces régions deviennent un foyer de violence et de haine. Tout cela aggrave la complexité des problèmes qui menacent la paix et la stabilité du monde.

185. Les événements politiques survenus en Asie du Sud-Est et dans certaines régions de la Méditerranée orientale ont donné lieu à quelques préoccupations depuis notre dernière session. En outre, nous traversons actuellement une grave crise financière qui provoque quelques doutes quant à l'efficacité future de notre organisation. Ma délégation espère que nous serons en mesure de nous attaquer aux racines de ces problèmes en vue d'y trouver une solution permanente au cours de cette session.

186. La crise financière dont souffrent les Nations Unies constitue pour nous un terrible défi. L'efficacité et la vie même de notre organisation semblent menacées. La complexité de cette question a été mise en lumière et nous nous sommes efforcés d'éviter les questions prêtant à controverse dans la première partie du travail de l'Assemblée.

187. Nous voudrions insister pour que tous les Etats Membres appuient le principe selon lequel les opérations de maintien de la paix sont l'un des objectifs essentiels des Nations Unies et, partant, que le financement de ces opérations est la responsabilité collective de tous les Etats Membres. Il est encourageant de constater que tous les Membres des Nations Unies

ont exprimé le désir de renforcer l'Organisation. Par conséquent, chacun d'eux est tenu de faire tous ses efforts pour éliminer les obstacles qui entravent la solution de cette question vitale et critique.

188. Un point capital dans l'amélioration des relations entre l'Est et l'Ouest a été le Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires, conclu le 5 août 1963 et auquel ont adhéré depuis plus de 100 Etats. Mais, en dépit de ce succès, le désarmement reste le problème le plus important et le plus urgent du monde.

189. Dans l'histoire du monde, la course aux armements n'a jamais assuré la sécurité. Bien qu'elle ait donné aux pays qui y participaient une plus grande puissance militaire, elle a augmenté leurs inquiétudes, entretenu leurs soupçons, diminué leur sécurité. La seule solution rationnelle qui reste à essayer est celle que le monde a toujours rejetée. Cette solution, quoique politique, est celle du désarmement au moyen de la réduction et du contrôle des armements. A notre époque, où nous sommes menacés d'une destruction totale difficile à imaginer, du fait des armes nucléaires et thermonucléaires, et où la course aux armements entraîne un gaspillage énorme des ressources dans un monde où la majorité des hommes sont mal logés, mal vêtus, affamés et pauvres, ne nous leurrions pas, ne commettons pas la folie invraisemblable de mettre notre espoir de sécurité dans des armes plus nombreuses et plus perfectionnées. Au contraire, luttons avec plus d'ardeur pour mettre en application la seule solution pratique: le désarmement.

190. A la deuxième conférence de l'Organisation de l'unité africaine qui s'est tenue au Caire en juillet de cette année, nos chefs d'Etat et de gouvernement ont adopté une résolution par laquelle ils exprimaient leur grave préoccupation quant à la sécurité de l'Afrique et du monde devant la prolifération des armes nucléaires et les conséquences désastreuses qui pourraient en découler.

191. Il est regrettable qu'un plus grand nombre de pays fassent maintenant partie du "club nucléaire", bien qu'un accord ait été conclu entre une centaine d'Etats pour l'interdiction partielle des expériences nucléaires. Si l'on continue dans cette voie, les conséquences en seront certainement très graves.

192. La récente explosion atomique ne contribue pas à assurer la paix et la sécurité du monde. Il est profondément décourageant et inquiétant de constater que la pollution de l'atmosphère a repris. Mon gouvernement est opposé aux explosions d'armes nucléaires, thermonucléaires, que ce soit en Afrique ou en Australie, en Amérique ou en Russie, dans le Pacifique ou dans l'Atlantique, en Asie ou en Europe. Nous déplorons par conséquent cette nouvelle évolution fort regrettable.

193. Les puissances nucléaires et celles qui sont sur le point de le devenir ne peuvent se permettre de mépriser l'avenir de la race humaine et l'existence même du monde. Elles feraient preuve du sens des responsabilités en employant les sommes astronomiques actuellement consacrées aux armements à des fins productives, en donnant au genre humain l'espoir d'être délivré de la peur, de la pauvreté, de l'ignorance et de la maladie.

194. Je dirai maintenant quelques mots sur le travail du Comité des Nations Unies pour l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique.

195. A notre dix-huitième session, l'Assemblée générale a insisté pour qu'une solution soit trouvée et a indiqué les lignes directrices du travail futur du Comité dans sa recherche d'un code du droit de l'espace. Mon gouvernement est heureux qu'en vertu de la résolution 1962 (XVIII) les grandes puissances se soient engagées à respecter les principes énoncés dans la déclaration et à continuer d'œuvrer pour éliminer les dangers que peuvent provoquer les utilisations destructrices de l'espace extra-atmosphérique. Il serait bon également, nous semble-t-il, d'élaborer une convention réglementant l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique.

196. Vu la lenteur avec laquelle nous approchons du désarmement recherché, ma délégation estime que l'Assemblée générale devrait adopter une décision nouvelle reprenant les grandes lignes de la résolution 1653 (XVI), par laquelle nous avons réaffirmé que l'usage des armes nucléaires et thermonucléaires était contraire à la Charte des Nations Unies, au droit international et aux lois de l'humanité.

197. Le Secrétaire général a, conformément à cette résolution, consulté les Etats Membres sur la question de savoir s'il n'y aurait pas lieu de convoquer une conférence en vue de signer une convention interdisant l'usage des armes nucléaires. Plus de 70 pays ont approuvé cette idée. Ma délégation pense que les petites puissances devraient prendre l'initiative sur ce point et aider les puissances nucléaires à sortir de l'impasse.

198. La position de ma délégation en la matière s'inspire en partie du rapport du Secrétaire général à la dix-septième session de l'Assemblée générale sur les conséquences économiques et sociales du désarmement^{10/}, étant donné que la position des pays producteurs de matières premières s'améliorerait si les ressources actuellement consacrées aux armements étaient utilisées à des fins pacifiques, et compte tenu du fait que les grandes puissances ont été invitées par tous les peuples du monde à prendre d'urgence de nouvelles mesures pour parvenir à un désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace.

199. L'explosion nucléaire chinoise semble avoir renforcé la conviction de beaucoup d'Etats que la République populaire de Chine devrait participer à toutes les discussions intéressant le désarmement, la paix et la sécurité internationales.

200. C'est dans ce contexte que la suggestion du Secrétaire général tendant à organiser une réunion des cinq puissances nucléaires est, à notre avis, pleine de promesses.

201. Le problème des réfugiés, qui a préoccupé si vivement jusqu'ici les Nations Unies, est maintenant devenu fort grave en certaines régions du continent africain. Mon gouvernement a toujours essayé de coopérer aux travaux de cette organisation dans la recherche d'une solution à ce problème.

202. Le Conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine, à sa deuxième session ordinaire, tenue à Lagos en février 1964, a constitué une commission composée de 10 Etats africains et chargée d'examiner les problèmes des réfugiés en Afrique. Les recommandations adressées à l'Assemblée des chefs d'Etat en juillet de cette année précisaient que les Etats Membres africains devaient rechercher l'aide de leurs amis, d'Asie et d'ailleurs, pour obtenir des Nations Unies qu'elles accordent une aide accrue pour résoudre ce problème sur le continent. Ma délégation estime qu'une décision prise à la présente session devrait permettre au Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés d'assurer une coordination plus étroite encore des efforts avec la Commission pour les réfugiés en Afrique.

203. Après des mois de préparation et une lutte soutenue menée par les pays en voie de développement, la Conférence — historique — des Nations Unies sur le commerce et le développement a été convoquée. Les décisions et recommandations de cette Conférence ont fait ressortir qu'il est indispensable de modifier les politiques suivies par les pays développés à l'égard de la coopération économique internationale et ont indiqué dans quel sens devraient se faire ces modifications.

204. Les pays en voie de développement doivent travailler pour asseoir sur de larges bases un organe économique international en tant que partie intégrante des Nations Unies. Cet organe devrait être capable d'influencer et d'appliquer de nouvelles politiques internationales au commerce, surtout dans ses rapports avec le développement, en vue de contribuer à accélérer la croissance économique dans les pays en voie de développement. A la présente session, ces derniers devraient chercher à concrétiser les initiatives prises en mars dernier à Genève et à en élargir les perspectives.

205. Il me paraît souhaitable que les pays en voie de développement cherchent à réaliser leur propre unité, notamment en ce qui concerne les problèmes touchant au commerce et au développement; cette idée devrait recueillir l'approbation générale. Les pays en voie de développement sont en partie unis par des liens économiques et autres. L'unité dont ils font preuve pour essayer de négocier des solutions qui leur seraient plus favorables ne doit pas provoquer une attitude rigide de la part des pays industrialisés.

206. Je suis certain que les pays en voie de développement sont fort soucieux, dans un esprit d'équité et de compréhension, de rechercher des compromis judicieux donnant satisfaction à tous, mais ils demandent également à être mieux compris par les pays développés.

207. Comme je l'ai déjà déclaré, une partie importante de la population mondiale vit dans des conditions terriblement anormales. Il est clair que les structures actuelles du commerce favorisent essentiellement les pays développés. Je doute que quiconque, dans les pays en voie de développement, veuille qu'on vienne lui apporter les choses sur un plateau d'argent, mais, alors que les conditions des échanges s'aggravent pour nous, nos exportations de matières premières nous assurent des recettes moindres, tandis que les

^{10/} Conséquences économiques et sociales du désarmement (Publication des Nations Unies, numéro de vente: 62.IX.1 et 2).

prix des produits manufacturés continuent de monter en flèche; c'est ainsi que nous nous appauvrissons. Il est normal pour nous de rechercher des mesures qui tendent à renverser cette tendance en éliminant les obstacles qui s'opposent à l'accroissement de nos recettes provenant des exportations.

208. N'oublions pas qu'une situation dangereuse se trouverait créée si la brèche entre les riches et les pauvres venait à s'élargir encore. Il est conforme à l'intérêt à long terme de tous que cette brèche soit comblée aussi rapidement que possible.

209. La politique odieuse et inique d'apartheid pratiquée par la République sud-africaine demeure un problème cruel et persistant; c'est un véritable cancer sur le continent africain. Les Etats africains ne relâcheront pas leurs efforts pour que ce système de répression prenne fin.

210. Je n'ai connaissance d'aucune époque de l'histoire où la loi a été utilisée d'une manière aussi constante et systématique par une minorité pour priver la majorité de tous les droits fondamentaux, le seul crime de cette dernière étant d'avoir une pigmentation différente. Mais ce qui m'a véritablement surpris, c'est la cynique indifférence que semblent manifester à l'égard de ce problème ceux qui prétendent être les peuples les plus civilisés des pays les plus civilisés. Les injustices, les misères, les souffrances et même la mort infligées à des Africains innocents par un système odieux appuyé et renforcé indirectement par la politique de certains Etats Membres de cette Organisation ne peuvent manquer d'avoir de graves répercussions.

211. A la réunion au sommet de l'Organisation de l'unité africaine, tenue au Caire en juillet de cette année, nos chefs d'Etat et de gouvernement ont demandé l'application de sanctions économiques contre l'Afrique du Sud, portant notamment sur le pétrole et les produits dérivés, et ils ont invité tous les pays et en particulier les grands partenaires commerciaux de l'Afrique du Sud à y coopérer.

212. En moins de deux ans, les Etats africains ont par trois fois saisi le Conseil de sécurité de la question de l'apartheid et de ses répercussions sur la paix et la sécurité internationales. Cette initiative a été prise uniquement parce que nous nous préoccupons de plus en plus de la répression continue dont souffre la majorité africaine en Afrique du Sud et nous sommes guidés à cet égard par notre amour de la justice, notre attachement à la cause de la liberté de l'homme et notre désir de sauvegarder la dignité de la personne humaine.

213. Le 4 décembre 1963, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité une résolution^{11/} dans laquelle il engageait tous les Etats à se conformer aux dispositions de sa résolution du 7 août 1963^{12/}, priait instamment le Gouvernement de la République sud-africaine de cesser l'application de ses mesures discriminatoires et répressives, réprouvait le fait, de la part de l'Afrique du Sud, de ne pas avoir donné suite aux appels de l'Assemblée générale et du Con-

^{11/} Documents officiels du Conseil de sécurité, dix-huitième année, Supplément d'octobre, novembre et décembre 1963, document S/5471.

^{12/} Documents officiels du Conseil de sécurité, dix-huitième année, Supplément de juillet, août et septembre 1963, document S/5386.

seil de sécurité lui demandant de libérer toutes les personnes soumises à des restrictions pour s'être opposées à la politique d'apartheid, et demandait solennellement à tous les Etats de mettre fin immédiatement à la vente et à l'expédition de matériel et de munitions à l'Afrique du Sud.

214. Dans cette même résolution, le Conseil priait le Secrétaire général de constituer un petit groupe d'experts éminents et de le charger d'étudier les méthodes qui permettraient de trouver une issue à cette situation. Ce groupe était présidé par Mme Alva Myrdal. Le rapport^{13/} soumis par le groupe d'experts au Secrétaire général en date du 20 avril dernier est à la disposition de tous les Membres. J'en rappellerai seulement trois points essentiels.

215. De l'avis du groupe d'experts, tel qu'ils l'ont exprimé dans l'introduction à leur rapport, "un principe fondamental de première importance" est que l'avenir de l'Afrique du Sud doit être réglé par tout le peuple de l'Afrique du Sud, au cours de discussions libres. Le rapport réaffirme encore, dans son introduction:

"Il ne peut y avoir ni règlement ni paix tant que la grande majorité des habitants est privée du droit fondamental de participer aux décisions concernant l'avenir de son pays. Nous sommes convaincus que le maintien de la situation actuelle, et notamment le refus d'assurer une représentation équitable, aboutira fatalement à un conflit violent et à une tragédie pour tout le peuple de l'Afrique du Sud. C'est pourquoi nous tenons à souligner, en tant que premier principe fondamental, que les consultations devraient réunir tout le peuple de l'Afrique du Sud, qui pourrait ainsi décider de l'avenir de son pays à l'échelon national."

216. Pour parvenir à ce but, les experts recommandaient que les efforts soient dirigés vers l'établissement d'une convention nationale pleinement représentative de la population tout entière, qui tracerait une nouvelle voie pour l'avenir, et que la réprobation grandissante de l'opinion mondiale et l'insistance de plus en plus grande avec laquelle elle demande une action positive soient maintenant orientées vers la réalisation de cet objectif.

217. Le rapport rappelait au Conseil de sécurité que l'Organisation de l'unité africaine était parvenue à la conclusion fort pénible que, du moment que le Gouvernement d'Afrique du Sud avait refusé de tenir compte de tous les efforts tentés pour qu'il renonce à sa politique d'apartheid, les sanctions totales constituaient le seul moyen sûr de résoudre la situation par des voies pacifiques.

218. C'est dans ce contexte que le Conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine et la première session de l'Assemblée des chefs d'Etat et de gouvernement de cette organisation ont lancé un appel aux partenaires commerciaux de l'Afrique du Sud, puis les ont instamment priés de cesser d'encourager la politique d'apartheid par leurs investissements et par leurs relations commerciales avec le gouvernement de Pretoria, et de fournir à ce gouvernement du pétrole et des produits pétroliers.

^{13/} Ibid., dix-neuvième année, Supplément d'avril, mai et juin 1964, document S/5658.

219. Mais ces appels n'ont pas diminué les échanges commerciaux et économiques entre l'Afrique du Sud et les pays en question. Les réserves en devises étrangères de l'Afrique du Sud ont plus que triplé depuis 1961, de même que ses réserves en or. De l'avis de ma délégation, ce nouvel essor économique accroît le danger d'un conflit racial en Afrique du Sud.

220. Le 6 novembre 1962, dans sa résolution 1761 (XVII), l'Assemblée générale priait les Etats Membres d'imposer des sanctions économiques à l'Afrique du Sud. Plus des deux tiers des Etats Membres ont appuyé cette résolution.

221. S'opposant à la mise en œuvre de cette résolution, certains pays Membres ont argué que les sanctions seraient illégales, inapplicables ou risqueraient de porter préjudice à ceux auxquels elles avaient pour but de venir en aide. Cependant, comme j'ai eu l'occasion de l'expliquer au Conseil de sécurité le 8 juin dernier [1127^eme réunion], lorsque cette question a été soulevée, les sanctions économiques sont légales, du fait que l'apartheid pratiquée en Afrique du Sud est réellement devenue une menace à la paix et à la sécurité internationales. Le fait que cette menace existe bien était nettement reconnu dans les résolutions du Conseil de sécurité d'août et de décembre 1963 et dans une résolution adoptée par le Conseil en juin de cette année, lorsqu'il s'est constitué en commission pour étudier les "mesures" qui pourraient être effectivement prises en la matière^{14/}.

222. A l'argument selon lequel les sanctions ne sont pas applicables, on peut répondre en mentionnant le rapport préparé par la Conférence internationale sur les sanctions économiques contre l'Afrique du Sud, qui s'est tenue à Londres en avril dernier [A/5707]. Il en ressort que, s'il est vrai que les pays qui entretiennent des relations commerciales avec l'Afrique du Sud subiraient des pertes économiques, en revanche une campagne de sanctions économiques totales serait bien peu de chose comparée aux pertes qui s'ensuivraient inévitablement si une guerre raciale de grande envergure éclatait en Afrique du Sud. La Conférence notait que de telles sanctions exigeraient la participation entière et active de certains Membres des Nations Unies et d'autres Etats se livrant au commerce si l'on voulait éviter que l'Afrique du Sud n'échappe aux dites sanctions en dirigeant ailleurs ses relations commerciales.

223. Le programme de sanctions économiques n'a pas pour but de détruire l'Afrique du Sud. Il cessera avec la politique répressive d'apartheid. Nous ne visons qu'à inciter le gouvernement de ce pays à adopter une attitude plus saine.

224. Enfin, on a dit que les effets des sanctions économiques porteraient préjudice à ceux auxquels elles avaient pour but de venir en aide. C'est là un argument bien peu convaincant. Les Africains ont souffert et continuent de vivre dans le dénuement le plus total. Une nouvelle aggravation ne changerait pas grand-chose. Ils ont demandé que l'on applique des sanctions et ils estiment qu'un sacrifice, même dur, s'il est de courte durée, est préférable à des souffrances sans fin. Nous reconnaissons tous que les sanctions auront

des conséquences regrettables, mais c'est là un fait souvent exprimé et souligné en toute franchise, précisément par ceux dont les intérêts en Afrique du Sud semblent ne jamais aller plus loin qu'une opposition à toute mesure importante de nature à modifier la politique inhumaine de ce pays.

225. Le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique a annoncé qu'à la fin de 1963 il mettrait fin à son commerce en matériel militaire avec l'Afrique du Sud. C'est un pas dans la bonne direction et il convient d'aller jusqu'au bout dans cette voie.

226. Mon gouvernement s'est réjoui de la décision prise par le Gouvernement britannique d'imposer un embargo sur le matériel militaire et les munitions destinés à l'Afrique du Sud. Nous sommes heureux de constater que les principes ont finalement prévalu sur des considérations purement économiques. Par cette décision, le Gouvernement du Royaume-Uni aligne sa politique sur les résolutions des Nations Unies.

227. Ma délégation est portée à croire que les autres pays qui font avec l'Afrique du Sud le commerce des armes prendront sans tarder la décision hardie d'empêcher ce pays de se soustraire à l'embargo imposé par le Conseil de sécurité.

228. A la deuxième Conférence des Etats non engagés, qui s'est tenue au Caire en octobre de cette année, 47 d'entre eux ont décidé de prendre certaines mesures politiques et économiques à l'encontre du Gouvernement d'Afrique du Sud ainsi que du Portugal, ce dernier refusant obstinément de se conformer aux résolutions des Nations Unies relatives à ses territoires coloniaux, tout en s'efforçant de maintenir par la force une politique coloniale révolue. De telles actions, à notre avis, équivaldraient à un embargo économique contre ces deux ennemis déclarés de l'Afrique. Ma délégation espère donc que les Nations Unies discuteront ces problèmes créés en Afrique par la politique de ces deux Etats, et que les Etats Membres donneront leur plein appui à une solution définitive de ces questions.

229. Ma délégation est résolument hostile à toute déclaration d'indépendance illégale et unilatérale à la suite d'un référendum limité aux chefs africains et organisé par le gouvernement actuel de la Rhodésie du Sud, qui est celui d'une minorité raciste. Des consultations avec les chefs tribaux qui détiennent des fonctions et exercent l'autorité sous le contrôle de ce gouvernement pourraient difficilement refléter l'opinion véritable de la majorité des habitants de la Rhodésie du Sud.

230. Mon gouvernement a été satisfait de la manière dont le Gouvernement du Royaume-Uni s'est prononcé sur cette question; néanmoins, ce gouvernement doit aller plus loin. Je fais appel au Gouvernement du Royaume-Uni pour qu'il prenne les mesures nécessaires pour effectuer un changement d'ordre constitutionnel, de façon que ce soit la majorité qui gouverne.

231. Depuis la dernière fois que j'ai pris la parole dans cette enceinte, les Etats africains ont poursuivi sans relâche, par l'intermédiaire des Gouvernements de l'Ethiopie et du Libéria, leurs efforts destinés à obtenir que le peuple du Sud-Ouest africain jouisse

^{14/} Ibid., document S/5761.

de ses droits véritables. Nous nous sommes attachés à cette affaire du Sud-Ouest africain et avons mené les poursuites judiciaires jusqu'au stade des plaidoiries. Lorsque le Gouvernement de l'Afrique du Sud aura, le 20 décembre 1964, déposé sa duplique, nous espérons que la Cour internationale de Justice passera à la procédure orale sur cette affaire au début de l'année prochaine et que la décision de la Cour en la matière pourra être présentée à la vingtième session de l'Assemblée générale, qui doit commencer en septembre prochain.

232. Néanmoins, nos efforts dans ce sens n'ont pas été accomplis sans difficulté, le gouvernement raciste du premier ministre Verwoerd continuant à faire tout ce qu'il peut pour retarder la procédure engagée. Comme vous le savez tous, cette affaire représente les efforts déployés par une Afrique unie afin que l'Afrique du Sud n'aggrave pas davantage sa politique raciste à l'égard d'un peuple sans défense. Car cette politique est la même que celle que vous, moi et tout le monde avons, à maintes reprises, condamnée comme une politique inhumaine, dégradante et en violation flagrante de tous les éléments fondamentaux des droits humains.

233. En conséquence, nous demandons à tous les Membres des Nations Unies de demeurer fermes dans leur détermination de résister à toute tentative du Gouvernement sud-africain de saper la décision, quelle qu'elle soit, que la Cour internationale de Justice jugera opportun de rendre.

234. La marche irrésistible des peuples encore soumis vers la liberté et l'indépendance est un mouvement qui doit être appuyé par tous les pays épris de liberté et de paix. Nous espérons voir sous peu nos frères d'Angola, du Mozambique et d'autres régions d'Afrique et du monde prendre au sein de la communauté internationale la place qui leur revient de droit.

235. Je tiens à dire ici combien je suis d'accord avec notre Secrétaire général lorsque, dans l'introduction de son rapport annuel, il dit à propos du Congo:

"En y répondant, elle [l'ONU] a servi les intérêts de la paix en Afrique et dans le monde, aussi bien que ceux du Congo, empêchant que ne se produise, au cœur même de l'Afrique, un vide politique qui aurait été extrêmement grave, vu le risque inévitable d'un affrontement entre l'Est et l'Ouest ainsi que de rivalités et de conflits interafricains." [A/5801/Add.1, p. 20.]

236. Malheureusement, il semble que tous ces dangers commencent à réapparaître et que le Congo en soit encore la victime. Tous les Membres des Nations Unies devraient prendre la décision de respecter le principe de non-intervention dans les affaires congolaises, afin que le peuple du Congo puisse résoudre ses propres problèmes et vivre en paix chez lui.

237. Il est peut-être nécessaire d'attirer l'attention des Etats Membres sur les résolutions 1991 A et B (XVIII), qui demandaient l'augmentation du nombre des membres du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social et priaient les Etats Membres de ratifier avant le 1er septembre 1965 l'amendement à la Charte y relatif. A l'heure actuelle, 35 Etats

Membres ont ratifié l'amendement. Toutefois, il est quelque peu surprenant que, jusqu'à présent, aucun des cinq membres permanents du Conseil de sécurité n'ait procédé à la ratification, et cela bien que l'on soit passé outre à la majorité des arguments invoqués durant des années pour démontrer l'impossibilité de modifier la Charte. Ma délégation estime que les membres permanents du Conseil de sécurité, qui semblent être constamment conscients de leurs responsabilités dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, devraient être également conscients de leurs responsabilités pour ce qui est de l'équité et de la justice et devraient donc prendre l'initiative en vue d'assurer une représentation équitable de l'Afrique, de l'Asie et de l'Amérique latine dans les principaux organes des Nations Unies.

238. Vous vous rappellerez qu'en 1962 le Conseil économique et social avait prié le Secrétaire général d'examiner s'il était souhaitable d'opérer la fusion de tout ou partie des programmes de l'assistance technique des Nations Unies^{15/}. Mon gouvernement avait accepté la recommandation du Secrétaire général à cet égard. J'estime que le Fonds spécial et le Programme élargi d'assistance technique devraient être amalgamés pour plus d'efficacité.

239. Le Libéria a toujours soutenu les efforts des Nations Unies pour s'acquitter de ses objectifs élevés, car il est convaincu que notre organisation représente le plus grand espoir de paix et de survie de l'humanité. Notre foi en elle n'a jamais été ébranlée et ma délégation n'épargnera aucun effort pour obtenir que ces nobles principes soient acceptés dans le monde entier.

240. Nous avons le grave devoir de tenter d'améliorer l'atmosphère internationale en cherchant à réduire les tensions, à trouver des solutions aux problèmes difficiles et à renforcer les Nations Unies.

241. Malgré leur complexité, les problèmes qui se posent à nous ne sont pas insurmontables. Mais nous devons tous, pour les résoudre, accepter notre rançon de difficultés et de sacrifices personnels. La marche vers la paix sera lente et coûteuse. Si nous faisons preuve de sagesse dans la poursuite de ce but, nous pouvons en réduire le prix; mais si nous sommes imprudents, cela risque d'avoir des conséquences fâcheuses et incalculables.

242. L'Organisation des Nations Unies doit continuer à exister dans l'intérêt de toutes les nations, grandes et petites. Notre tâche doit être de prendre soin d'elle et, par une progression lente mais marquée, de la conduire en définitive vers ses idéaux, grâce à notre force morale, notre courage et notre foi dans les destinées humaines.

243. Si nous nous consacrons de tout cœur à ces tâches, l'histoire sera peut-être en mesure de dire que nos délibérations ont contribué à favoriser la paix et la sécurité internationales et ont servi l'humanité.

244. C'est dans cet esprit que je puis vous assurer de l'entière coopération de la délégation du Libéria.

^{15/} Documents officiels du Conseil économique et social, trente-quatrième session, Supplément No 1, résolution 900 A.

245. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): La parole est au représentant de l'Espagne, dans l'exercice de son droit de réponse.

246. **M. AZNAR** (Espagne) [traduit de l'espagnol]: Je n'ai que quelques mots à dire dans l'exercice de mon droit de réponse. Dans son discours d'aujourd'hui, le Ministre des affaires étrangères du Ghana a bien laissé voir combien il est mal informé des réalités politiques, économiques et sociales de la Guinée équatoriale et de l'ensemble des activités de l'Espagne en Afrique, ce qui est surprenant de la part d'un homme d'Etat et d'un politicien d'une personnalité aussi marquante que la sienne. A en juger par ce que nous avons entendu aujourd'hui, on peut dire qu'il ne connaît que peu de choses, et peut-être même qu'il ignore tout de ces questions. Je regrette qu'il n'ait pas tenu compte des renseignements si abondants et si concrets que nous communiquons depuis longtemps au Secrétaire général, pas plus que de la masse de renseignements que nous avons soumis à l'examen au Comité des Vingt-Quatre. Je déplore en outre que, se laissant entraîner par ses sentiments anticolonialistes, il passe sous silence certains problèmes qui sont du plus haut intérêt pour le peuple espagnol et pour la justice internationale.

247. Le moment venu, la délégation espagnole se fera un plaisir de traiter de ces diverses questions avec tous les détails nécessaires. Pour l'instant, je me limiterai à dire combien je suis surpris de constater l'ignorance du Ministre des affaires étrangères du Ghana pour ce qui est des questions intéressantes de l'Espagne. J'espère qu'il ne m'en voudra pas si je me permets de le mettre en garde afin que sa bonne foi ne soit pas surprise par des inexactitudes et, ce qui serait pire encore, par des arguments dénués de tout fondement. Je regretterais beaucoup qu'il soit victime de semblables tentatives.

248. Tout ce que l'Espagne fait en Afrique, tout ce qu'elle souhaite pour cette terre d'Afrique et pour ses habitants s'inspire des intentions les plus limpides et les plus élevées, et reste strictement conforme aux principes de la Charte des Nations Unies; il en sera de même dans l'avenir. Tout ceux qui, en toute sincérité, sont à la recherche de la vérité le savent bien.

249. **M. BOTSIO** (Ghana) [traduit de l'anglais]: Rien, dans la réponse du représentant de l'Espagne, ne justifie vraiment que j'ajoute quoi que ce soit à ma déclaration de ce matin. Ce que l'on entend par indépendance est très clair. Le représentant de l'Espagne dit que parce que nous avons été mal renseignés et aussi à cause de notre attitude anticolonialiste nous n'avons pas su reconnaître l'œuvre accomplie par l'Espagne dans ses colonies.

250. Ce que j'ai dit ici était très clair, et j'aimerais répéter quelques-uns des points que j'ai traités ce matin et ajouter ce que nous savons de la situation dans les territoires espagnols. Nous savons qu'on a essayé, ainsi que je vous l'ai dit ce matin, d'aveugler en quelque sorte le monde sur l'attitude de l'Espagne dans ses territoires. La question de l'indépendance est parfaitement claire. Par indépendance, on entend que la population du territoire est indépendante, qu'elle a la possibilité de choisir par voie d'élections son

propre gouvernement et de décider seule de sa propre conduite.

251. L'Espagne n'a jamais déclaré devant nous qu'elle avait renoncé à sa conception que ces territoires seraient un prolongement de l'Europe et des provinces d'Espagne. Nous espérons que le représentant de l'Espagne nous dirait que son pays a renoncé à cette position, que ces territoires vont accéder à l'indépendance complète, qu'ils procéderont à des élections et qu'ils auront leur propre gouvernement. Il ne nous a pas dit que ces territoires n'étaient plus des provinces de l'Espagne.

252. Il est ironique de lire de temps à autre que l'Espagne lutte pour l'indépendance de Gibraltar. Gibraltar est très proche de l'Espagne. On peut voir ce qui s'y passe, mieux que dans les territoires qui sont loin, en Afrique centrale ou à son voisinage.

253. Nous affirmons catégoriquement que tous ces territoires font partie de l'Afrique et que, s'ils doivent accéder à l'indépendance, le monde doit apprendre que l'Espagne a l'intention de leur donner bientôt — en fait aussitôt que possible — l'indépendance.

254. Il reste un autre point. L'été dernier, une sorte de référendum a été organisé par lequel la population a approuvé une sorte d'autonomie qui avait été accordée à ces régions. Quelle sorte d'autonomie ces populations se sont-elles vu attribuer? Autonomie signifie au moins autodétermination ou autodétermination interne en tant qu'étape sur le chemin de l'indépendance. Ici, il n'en est rien. Il est vrai que l'Espagne a nommé des gouverneurs. Et même si quelques Africains ont été faits gouverneurs, les Africains n'élisent pas leur propre assemblée. Bref, nous affirmons catégoriquement qu'une autonomie de ce genre est absolument insuffisante. Elle ne répond pas aux désirs de la population et de l'Afrique, qui veulent que ces territoires soient indépendants.

255. Nous aimerions que l'Espagne nous dise maintenant que ces territoires vont être pleinement indépendants, que ce ne sont plus des provinces de l'Espagne mais des territoires d'Afrique ayant droit à l'autodétermination complète et à l'indépendance.

256. **M. AZNAR** (Espagne) [traduit de l'espagnol]: Je suis persuadé que nous ne sommes pas en train, pour le moment, de débattre le problème de la politique de la Guinée équatoriale, d'en peser le pour et le contre. Telle est, du moins, mon impression. Mais si l'on veut soutenir le contraire, si l'on estime, comme semble le prouver l'attitude du Ministre des affaires étrangères du Ghana, que le moment est venu de discuter toute cette question à fond, je répondrai que je n'y vois pas d'inconvénient. Cependant, il me semble prématuré d'en discuter aujourd'hui.

257. Cette affaire viendra donc en discussion, ultérieurement, et j'en parlerai d'une façon plus approfondie le moment venu. Avant d'avoir écouté cette nouvelle intervention du Ministre des affaires étrangères du Ghana, je pensais que les renseignements dont il disposait au sujet de la situation de la Guinée équatoriale étaient insuffisants. Je suis maintenant obligé de déclarer qu'ils sont scandaleusement faux. Quiconque a suivi avec un peu d'attention l'évolution

de la vie publique en Guinée équatoriale a pu relever dans les paroles qu'il a prononcées quatre ou cinq affirmations qui constituent de véritables outrages à la vérité.

258. Je répète que le moment n'est pas encore venu de discuter cette question. Il est inutile de dire, par conséquent, que lorsqu'il nous parle de provinces espagnoles cela ne révèle qu'une chose: c'est qu'il se fonde sur des informations aussi caduques que surannées. De même, lorsqu'il affirme que la population de la Guinée n'élit pas ses propres représentants, il méconnaît des faits pourtant établis, et que nul n'ignore; enfin, il est à peine besoin de signa-

ler que certaines personnes qui, jadis, s'étaient présentées en tant que pétitionnaires devant la Quatrième Commission de l'Assemblée générale, afin de dénoncer la situation qui régnait à l'époque dans le pays, sont aujourd'hui devenues membres du gouvernement autonome de la Guinée équatoriale.

259. Je n'en dirai pas davantage. Nous aurons l'occasion de reparler en détail de ces choses plus tard, et j'espère que d'ici là le Ministre des affaires étrangères du Ghana voudra bien procéder à une remise à jour de ses informations. Pour ma part, je serai ravi de l'aider s'il accepte mes services.

La séance est levée à 19 heures.